

Mairie du 14^e arrondissement

Paris, 16 septembre 2019

Le lundi 16 septembre 2019, à 19 h 00, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14^e arrondissement, les membres du Conseil du 14^e arrondissement de Paris se sont réunis en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (ODS) le mardi 10 septembre 2019.

Publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie du 14^e arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : Madame Carine PETIT

Membres présents :

M. Didier ANTONELLI, M^{me} Marianne AUFFRET, M. Éric AZIÈRE, M^{me} Agnès BERTRAND, M^{me} Célia BLAUJEL, M. Amine BOUABBAS, M^{me} Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, M. Pascal CHERKI, M^{me} Catherine CHEVALIER, M^{me} Catherine CHEVALLIER M^{me} Marie-Laure DAUCHEZ, M. Cédric GRUNENWALD, M^{me} Élisabeth GUY-DUBOIS, M^{me} Sylvie LEKIN, M. Florentin LETISSIER, M. Nicolas LIÉBAULT, M^{me} Valérie MAUPAS, M. Hervé de la MOISSONNIÈRE, M. Cyril MOURIN, M. Yves OGÉ, M^{me} Carine PETIT, M^{me} Olivia POLSKI, M. Hermano SANCHES RUIVO, M^{me} Mélody TONOLLI, M. Félix de VIDAS, M. Patrick VIRY

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

M. Hervé BÉGUÉ
M^{me} Danièle POURTAUD
M. Pascal CHERKI à partir de la délibération 2019 DEVE 104
M. Yves OGÉ à partir de la délibération 2019 DEVE 125
M. Patrick VIRY jusqu'à la délibération 2019 DAE 229
M^{me} Valérie MAUPAS jusqu'à la délibération 2019 DAE 255

dont les mandataires sont respectivement :

M^{me} Catherine CHEVALIER
M^{me} Élisabeth GUY-DUBOIS
M. Hermano SANCHES RUIVO
M. Éric AZIÈRE
M^{me} Marie-Claire CARRÈRE-GÉE
M. Didier ANTONELLI

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

M^{me} Caroline MECARY
M. Etienne MERCIER
M. Cyril MOURIN, jusqu'à la délibération 2019 DAE 216
M^{me} CHEVALIER et M^{me} CHEVALLIER jusqu'à la délibération 2019 SG 51
M^{me} DAUCHEZ jusqu'à la délibération 2019 DASES 259

M^{me} PETIT ouvre la séance à 19 h 00.

M^{me} PETIT

J'annonce tout d'abord les procurations que j'ai reçues : Danièle POURTAUD à Élisabeth GUY-DUBOIS, Hervé BÉGUÉ à Catherine CHEVALIER, et Patrick VIRY, qui nous rejoindra, à Marie-Claire CARRÈRE-GÉE.

Je déclare ouverte la séance du Conseil d'Arrondissement du lundi 16 septembre.

Je commence par l'adoption du compte rendu des délibérations et de la séance du Conseil d'Arrondissement du 24 juin dernier.

– **Projet de délibération 14 2019 17 Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du 24 juin 2019**

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

M^{me} PETIT

Y a-t-il des demandes de prise de parole pour ce compte rendu ?

DÉLIBÉRATION N° 187

– **14 2019 17 Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du 24 juin 2019**

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

Le compte rendu en date du 24 juin 2019 est adopté à l'unanimité.

Votants : 21 dont 2 pouvoirs

Pour : 21 dont 2 pouvoirs

– **Projet de délibération 14 2019 18 et Projet de délibération 2019 DDCT 124 - Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2020**

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

M^{me} PETIT

Je passe maintenant aux deux délibérations suivantes dont je fais une présentation commune. Dans le cadre du processus d'élaboration du budget de la Ville de Paris, il s'agit d'adopter des délibérations identiques au Conseil d'Arrondissement et au Conseil de Paris au sujet de l'inventaire des équipements de proximité pour l'année 2020. En effet, une bonne partie du budget de l'État spécial est calculé sur cette base. L'inventaire pour l'année 2020 montre quelques faits marquants.

Tout d'abord, nous avons fait avec les services une grosse actualisation sur la dénomination des équipements ou des jardins publics existants. Ainsi, le jardin de la ZAC-Didot est devenu jardin Françoise-Héritier tant sur le point administratif que budgétaire dans les circuits de la Ville de Paris. Nous avons donc listé de nombreux éléments que nous avons dénommés autrement : Françoise-Héritier, Louise Losserand, le jardin Broussais a été renommé Jane et Paulette Nardal, le square Maudy Piot. La crèche collective du 82, rue Pernety devient, comme beaucoup d'établissements de petite enfance, un établissement multi accueil. Deux changements importants sont l'apparition du conservatoire de l'impasse Vandal et la « sortie » de la Direction des Affaires Culturelles des locaux situés 28 rue Mouton-Duvernet dans la perspective de 2020. Enfin, la bibliothèque Vandamme devient la bibliothèque Benoîte Groult.

Y a-t-il des interventions sur ces deux délibérations identiques ?

M. DE VIDAS *entre en salle*

M^{me} CARRÈRE-GÉE

J'ai juste une question, Madame la Maire. Qu'advient-il du futur « ex » conservatoire Mouton-Duvernet ?

M^{me} PETIT

Administrativement et budgétairement parlant, il sort de la Direction des Affaires Culturelles, de ses locaux et de sa gestion. Il revient ainsi à la grande Direction de la DDCT. En revanche, il reste un patrimoine immobilier de la Ville. Son affectation n'est encore pas déterminée.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Lors d'un précédent Conseil d'Arrondissement, j'avais cru comprendre que vous aviez une idée en tête sur l'affectation de ce bâtiment. Ce n'est pas encore acté, est-ce cela ?

M^{me} PETIT

Lors du précédent Conseil d'Arrondissement, nous avons dit qu'il y aurait une délibération au cours du prochain. C'est le cas ce soir, si vous avez bien lu l'ordre du jour.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

D'accord, merci.

M^{me} PETIT

Nous y reviendrons plus tard.

Y a-t-il des questions sur ces deux délibérations ?

Je sou mets au vote la première délibération émise par la Mairie du 14^e arrondissement.

DÉLIBÉRATION N° 188

– 14 2019 18 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2020

Rapporteure : M^{me} Carine PETIT

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 22 dont 2 pouvoirs

Pour : 22 dont 2 pouvoirs

M^{me} PETIT

Je sou mets au vote la délibération DDCT 124

DÉLIBÉRATION N° 189

– 2019 DDCT 124 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2020

Rapporteure : M^{me} Carine PETIT

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 22 dont 2 pouvoirs

Pour : 22 dont 2 pouvoirs

- **Projet de délibération 2019 DDCT 122 et 123 États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2020 et Délibération cadre - Investissement 2020**

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

M^{me} PETIT

Nous continuons avec deux délibérations qui là encore, préparent l'établissement du budget 2020 de la Ville de Paris, qui concernent les dotations d'animation locales DAL ainsi que la dotation d'investissement. Cela consiste à déterminer le cadre de référence commun à l'ensemble des arrondissements pour le calcul du montant de ces sommes.

La DAL est calculée pour tous les arrondissements de Paris en fonction de différents critères qui prennent en compte un forfait égal pour chaque arrondissement abondé de la manière suivante :

- 50 % de crédits en fonction de l'importance de la population de chaque arrondissement ;
- 50 % de crédits en fonction de critères socioéconomiques, dont 40 % en fonction du prorata de la répartition des foyers fiscaux relevant de la première tranche du revenu fiscal de référence et 10 % au prorata des effectifs scolaires du 1^{er} degré et des collèges publics qui relèvent de la géographie de l'éducation prioritaire ;
- 3 306 € par conseil de quartier.

La dotation de gestion locale sert à assurer l'entretien des équipements inscrits à l'inventaire que nous venons de voir. Sa première part est déterminée par 80 % minimum du montant total de l'ensemble des DGL d'arrondissement et une part variable en fonction de l'évolution de l'inventaire, et une deuxième part est répartie entre les arrondissements et tient compte également de la composition socioprofessionnelle des habitants des arrondissements.

La dotation d'investissement ne bouge pas, elle sert à opérer des travaux d'urgence sur les équipements ou la voirie.

Il s'agit d'un cadre très classique sans aucun changement par rapport aux années précédentes.

Y a-t-il des interventions ?

DÉLIBÉRATION N° 190

- **2019 DDCT 122 États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2020**

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 22 dont 2 pouvoirs

Pour : 21 dont 2 pouvoirs

Abstention : 1 (M.C. CARRÈRE-GÉE) dont 0 pouvoir

DELIBERATION N° 191

- **2019 DDCT 123 États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2020**

Rapporteuse : M^{me} Carine PETIT

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 22 dont 2 pouvoirs

Pour : 21 dont 2 pouvoirs

Abstention : 1 (M.C. CARRÈRE-GÉE) dont 0 pouvoir

M^{me} PETIT

Je vous présente la dernière délibération avant de passer la parole à mes collègues.

Vous savez que la Ville de Paris s'est engagée depuis maintenant plusieurs mandatures à renforcer son travail commun avec les villes limitrophes et le 14^e arrondissement est concerné par ces grands voisins. Nous avons mis à jour lors du dernier Conseil d'Arrondissement la convention de coopération avec Malakoff. Au prochain Conseil de Paris, nous adopterons une délibération qui comprend plusieurs conventions de coopération avec notamment la commune de Saint-Mandé et d'autres Établissements Publics Territoriaux que sont les instances politiques de la Métropole du Grand Paris qui regroupent plusieurs communes, et également dans le 92 avec les communes de Vanves et Issy-les-Moulineaux.

Avec la ville de Montrouge et son maire, nous sommes très contents de signer cette convention de coopération ; elle est le résultat d'un long travail que nous menons depuis maintenant plus d'un an avec la municipalité de Montrouge et d'autres communes sur les travaux et les grands projets d'aménagement urbain ou d'aménagement de l'espace public qui, d'un côté ou de l'autre du périphérique, sont extrêmement imbriqués. Nous devons pouvoir, entre communes responsables, partager de grands objectifs pour les rendre très cohérents.

Par ailleurs, notre travail depuis un an et demi fera l'objet d'une présentation publique le 25 septembre aux habitants de l'arrondissement lors d'une réunion sur la Porte d'Orléans. Nous avons réalisé un vrai travail avec le Conseil Général du 92, la Ville de Paris, la Mairie de Montrouge, la Mairie du 14^e arrondissement, de Bagneux, d'Arcueil, de Cachan, sur la porte d'Orléans, l'avenue du Général Leclerc et la RD 920. Nous essayons vraiment de faire converger nos objectifs pour faire plus de place aux mobilités douces, la place des bus, comment ceux-ci arrivent et circulent sur la RD 920, comment les vélos pourront circuler demain sur la RD920, déboucher sur la porte d'Orléans et poursuivre leur chemin dans Paris.

Nous avons également réalisé un vrai travail sur le partage de nos objectifs sur les aménagements de l'espace public qui doivent accompagner ceux de pure mobilité. Ce travail fut très intéressant. Au départ, les positions consistaient à mettre au pot commun toutes les informations des différents services (RATP, Île-de-France Mobilité) dont les communes disposaient ainsi que le partage des projets sur lesquels chacun réfléchissait de son côté. L'idée était de faire bousculer les lignes de tout le monde et d'arriver à partager un vrai projet.

Nous sommes prêts à présenter publiquement ces objectifs et il nous a semblé important - le maire de Montrouge partage aussi cela - de l'établir sous la forme d'une convention soumise aux votes des conseils des deux communes, et, pour notre part, au niveau du 14^e arrondissement et du Conseil de Paris.

Je trouve qu'il s'agit d'une démarche plutôt intéressante que nous avons vraiment pu compléter. La présence du périphérique est encore très prégnante entre Montrouge et Paris, mais les réflexions sont en cours. Tous les maires et les grands partenaires de l'aménagement de la Métropole étaient présents début juillet à Malakoff pour le lancement et l'atelier autour du périphérique et de son avenir.

Je suppose que certains ont des choses à dire, je vous passe la parole.

M. AZIÈRE

Merci Madame la Maire. Tout d'abord, je trouve qu'il est important que l'opposition note que la majorité fait des progrès dans son mode de gouvernance et en particulier dans sa méthode de travail avec les communes riveraines.

Je me félicite également d'y avoir contribué avec le rapport de la MIE présidé par Laurence GOLDGRAB concernant l'évolution du périphérique. Il est apparu impératif d'avoir un devoir de concertation. Je note comme vous que la coopération avec la Ville de Montrouge a débuté en 2018, mieux vaut tard que jamais, c'est une bonne chose. Je me souviens que Bertrand DELANOË avait été inspiré dès le début de sa première mandature par l'idée d'une conférence métropolitaine. Celle-ci aurait tout de même dû, entre 2001 et aujourd'hui, nous faire accomplir de nombreux progrès. Néanmoins, l'évolution de cette gouvernance est une bonne chose.

L'atelier sur le périphérique qui s'est tenu à Malakoff, premier prolongement du rapport sur son avenir, a été extrêmement riche et important. Je me félicite que cet esprit de concertation se perpétue avec les élus dans cette convention, et, au-delà, avec la commune de Montrouge. Je note que l'ensemble des communes évoquées dans cette délibération (Vanves, Montrouge, Issy-les-Moulineaux, Vincennes) sont d'excellentes communes tout à fait attentives à toutes les initiatives de la Ville de Paris. Cela augure bien de la suite dans la construction d'une nouvelle culture de travail avec les élus de la Métropole, peut-être dans un esprit révélant vraiment une échelle métropolitaine. Nous sommes loin du contre-exemple que nous avons donné lors de la décision de piétonnisation des voies sur berges sans aucune concertation avec les élus concernés de l'Est ou de l'Ouest parisien.

Je me félicite du fait que tout cela va dans le bon sens et je voterai bien évidemment cette délibération.

Mme CHEVALLIER entre en salle

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Merci Madame la Maire. Mes propos vont dans le même sens qu'Éric AZIÈRE, on ne peut que se réjouir. Toutefois, vous êtes en place depuis 2001, et six mois avant la fin de la mandature - loin de moi l'idée qu'il faudrait cesser de travailler avant la dernière minute du mandat - cette déclaration d'intention - qui sera, je n'en doute pas suivie d'effet dans les meilleurs délais - est, à ce stade, quelque peu tardive, dirons-nous publiquement.

Puisque cela doit être concret et qu'il existe un comité de pilotage stratégique avec Montrouge réunissant la Maire du 14^e arrondissement, la Maire de Paris ou ses représentants, les adjoints, l'opposition peut parfois avoir des idées. Nous ne prétendons pas être majoritaires, mais si vous pouviez nous associer à ce comité, ce serait très bien. Qu'en pensez-vous ? L'idée est de travailler ensemble en fin de mandature, donc pourquoi pas aussi - soyons fous - avec l'opposition municipale.

Sous cette réserve, nous voterons ce projet de délibération.

M. CHERKI

Monsieur AZIÈRE a fait semblant de découvrir les relations de bon voisinage qu'entretiennent les mairies d'arrondissements avec leurs homologues. Ce n'est pas un fait nouveau. Nous l'avons fait auparavant. Pierre CASTAGNOU l'avait initié quand nous avions décidé de la couverture du périphérique à la Porte de Vanves et que nous avions discuté avec la Mairie de Malakoff. Cela suscitait peut-être moins d'enthousiasme de la part de l'opposition à l'époque parce que c'était une mairie communiste et maintenant, vous vous en félicitez parce que c'est une mairie de droite... Ce que je veux dire, c'est que ce fait est ancien et qu'il est une nécessité.

Je vous rejoins sur le fait qu'il est plutôt triste qu'il ait fallu attendre 2001 pour que cette coopération avec les communes limitrophes ait lieu. J'ai été adjoint au Maire de Paris en 2001, je peux vous dire le nombre de contentieux que nous avons déminés avec les communes limitrophes. Pour être bref, je prends l'exemple de la Ville de Boulogne-Billancourt, Mme CARRÈRE-GÉE connaît le sujet. Les cars de retransmission de Canal+ lors des matchs de football au Parc des Princes étaient stationnés sur un terrain appartenant à la Ville de Paris, mais physiquement sur le territoire de la commune de Boulogne-Billancourt. Cela faisait 15 ans que cette dernière demandait à pouvoir récupérer tout ou partie du jardin et 15 ans que la Ville de Paris signifiait son refus pour de pures raisons d'égoïsme.

Paris rentre dans le droit commun du fonctionnement politique avec ses voisins, c'est une bonne chose. Il y a ainsi continuité entre nos territoires, malgré la coupure du périphérique, ne serait-ce que par les migrations de populations. Malheureusement, Paris se vide du fait de la gentrification d'une partie des classes populaires et surtout des classes moyennes. Le premier réflexe de celles-ci, chassées de Paris parce que trop cher, est d'aller en première couronne. Aussi l'esprit parisien gagne-t-il la première couronne.

La question n'est donc pas celle de la qualité des relations que nous avons avec nos communes limitrophes, il faut saluer la mairie du 14^e dans son effort avec la commune de Montrouge pour cette convention de coopération. La vraie question est de savoir comment il se fait que ceux qui ont le plus de pouvoir - les mairies d'arrondissement n'ont que le pouvoir politique qu'elles utilisent - en fassent le moins.

Il faudra bien un jour faire le bilan de quoi a accouché la métropole parisienne. D'études ? Il n'y a aucun projet. Cela pose la question. J'en termine là, car c'est un autre débat, de savoir s'il ne faut pas l'instituer juridiquement comme collectivité de plein exercice. C'est un syndicat où l'on parle, où l'on fait des études, alors que les enjeux sont métropolitains et que cela ne débouche sur rien. Je me félicite que ceux qui ont le moins de pouvoir aient le plus de sens politique, et je regrette que ceux qui ont le plus de pouvoir aient le moins de résultats politiques concrets.

M^{me} PETIT

Je pense que la manière de gouverner de Patrick OLLIER, président de la métropole du Grand Paris, a tout de même fait progresser de façon très objective le fait que nous puissions mettre par écrit de nombreux documents adoptés, et travailler pendant de longues périodes sur des questions très stratégiques et importantes autour de la mobilité, des énergies, et également des problématiques de logement et d'urbanisme. La métropole du Grand Paris est devenue cet outil qui, j'espère, évoluera de manière institutionnelle également dans les années prochaines. Dans le cas contraire, en effet, nous risquons de nous retrouver toutes et tous dans des petites impasses comme nous savons parfois produire et auto entretenir.

M^{me} PETIT

Nous avons constaté que le Conseil Général du 92, en la personne de Patrick DEVEDJIAN, partageait, au bout de trois réunions, le même schéma d'une piste de vélo sur la RD 920 que la Ville de Paris.

Je sou mets au vote cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 192

– 2019 SG 51 Conventions de coopération

Rapporteure : M^{me} Carine PETIT

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 25 dont 3 pouvoirs

Pour : 25 dont 3 pouvoirs

– Projet de délibération 14 2019 19 Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription des 10 associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison de la vie associative et citoyenne du 14^e arrondissement

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M. ANTONELLI

Merci Madame la Maire. Comme à l'habitude, il y a une dizaine d'associations et un collectif.

Je commence par le collectif. Vous savez que depuis la réforme des Maisons des associations en Maisons de la vie associative et citoyenne, les collectifs peuvent être associés à ces nouvelles maisons et bénéficier, comme une association, d'avantages : location de salles gratuites, photocopies, boîte aux lettres.

Il s'agit d'un collectif que nous connaissons bien, notamment notre collègue Nicolas LIÉBAULT, « Paris 14 Afrique » qui rassemble déjà de nombreuses associations africaines ou qui ont un objet vers l'Afrique, et qui entend en associer encore beaucoup d'autres pour, notamment, faire de l'événementiel dans notre arrondissement.

Pour les associations :

- « Mon job de rêve » veut mettre en relation des professionnels et les élèves des classes de troisième et de seconde afin de les aider à réaliser des stages obligatoires en milieu professionnel. Les élèves ont souvent du mal à les trouver. C'est une très bonne initiative ;

- « Jeunes Marocains progressistes » rassemble les jeunes démocrates et progressistes marocains en Europe. Ils veulent mettre en place des initiatives de sensibilisation et de conscientisation citoyenne ;
- « Vox opéra » veut installer un ensemble choral amateur dans notre arrondissement, un de plus, mais c'est tant mieux ;
- « Bagagerie solidaire 14 » dont le président est peut-être présent. Elle a pour but de créer une bagagerie dédiée aux personnes de la rue. Elle développe toutes les actions contribuant à l'amélioration de leurs conditions de vie et, elle est actuellement à la recherche d'un lieu pour installer cette bagagerie qui a été priorisée par le budget participatif ;
- « Joy of living » promeut la médecine holistique, les pratiques naturelles et s'adresse à tous dans une ambiance d'entraide, de laïcité, de connaissances et de transmission ;
- « La CLEF », Coordination française pour le Lobby Européen des Femmes, association connue, a pour but de regrouper en coordination nationale les réseaux et associations de femmes qui contribuent à promouvoir l'émancipation et l'autonomie de toutes les femmes et rendre visible leurs actions. Elle agit beaucoup pour la réalisation effective de l'égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes ;
- « MLB », Maghrib Li Bghit a pour objet de promouvoir les valeurs civiques, civiles et citoyennes dans un but évidemment non lucratif ;
- « Les artistes associés Khmers » a pour objet la préservation, l'enseignement et la promotion de la culture cambodgienne ;
- « Les courants d'air » veut développer dans notre arrondissement le rugby à toucher (*touch rugby*), un rugby à six, sans contacts violents.

Voilà, je vous remercie d'en délibérer.

M^{me} PETIT

Merci Didier. Y a-t-il des questions ou des interventions ?

DÉLIBÉRATION N° 193

- **14 2019 19 Autorisation à Madame la Maire du 14^e arrondissement de faire procéder à l'inscription des 10 associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison de la Vie associative et Citoyenne du 14^e arrondissement**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Votants : 25 dont 3 pouvoirs

Pour : 25 dont 3 pouvoirs

-
- **Projet de délibération 2019 DAE 229 Budget Participatif - Projets immobiliers « Plus d'Économie solidaire et circulaire » - Subventions (3 281 000 €), garantie d'emprunts (2 091 039 €)**

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

M. ANTONELLI

Il s'agit de spécifier le financement de ce projet élu au budget participatif local 2017. Il promeut l'économie circulaire dans son essence même. Cette économie développe des modèles économiques le plus souvent innovants, moins gourmands en ressources et créateurs d'emploi, le plus souvent non délocalisables. Pourtant ses acteurs peinent à trouver des locaux en adéquation avec leurs besoins. C'est pourquoi la Ville de Paris a lancé en février 2019 un appel à projets qui s'adressait aux professionnels de l'immobilier pour accueillir ces acteurs de l'économie solidaire et circulaire. Nous visions plus particulièrement des activités de ressourceries, de bricothèques et de tiers lieux, c'est-à-dire de carrefours de partage, de solidarité et d'éco-responsabilité.

Trois réponses ont été reçues à l'issue de cet appel et jugées conformes à l'objet de l'appel initial, notamment au titre du budget participatif :

- construction de la ressourcerie du 10^e arrondissement ;
- rénovation de la grande pagode des olympiades dans le 13^e arrondissement ;
- le troisième projet nous concerne plus particulièrement dans le 14^e arrondissement. Il s'agit de la rénovation du pavillon ouest de la Cité Internationale universitaire de Paris qui devrait être livré au quatrième trimestre 2021.

C'est un projet assez ancien puisque, dès 2013, on parlait du projet de réhabilitation du pavillon Laprade. C'était d'ailleurs inscrit dans le plan guide de la Cité universitaire, en plus des 1 800 logements destinés aux étudiants et aux chercheurs qui ont été livrés.

Cette volonté de rénover et de réhabiliter le pavillon Laprade a été confortée par le budget participatif 2017. Ce projet a été lauréat dans notre arrondissement de la consultation « Rénover le pavillon Laprade ». Il prévoyait bien sûr de faire de ce bâtiment un lieu de vie étudiante offrant des services sur les thématiques du partage, de la solidarité et de l'éco responsabilité, et surtout prioritairement ouvert sur le quartier. Cette réhabilitation devrait participer à l'ouverture de la Cité Internationale dans son ensemble vers le quartier. Il est vrai que les habitants du 14^e arrondissement s'y rendent peu, bien que nous ayons depuis quelque temps une salle absolument magnifique pour les conférences au pavillon Gustave Lyon.

Pour cette rénovation du pavillon Laprade, le budget était de 1 300 000 € via ce budget participatif. Paris a donc versé une première subvention à la Cité universitaire d'un montant de 317 000 € pour réaliser les études techniques. La Cité Internationale a missionné la Régie Immobilière de la Ville de Paris pour le projet de réhabilitation de ce pavillon afin d'y créer ce tiers lieu. Le projet permettra d'accueillir un espace de recyclerie couplé à une salle de restauration et d'événements, principalement sur le thème de la transition écologique, ainsi qu'une dizaine d'ateliers destinés à des artisans, des artisans d'art, des artistes, et des acteurs de l'économie sociale et solidaire, des designers, dans une surface d'activité globale d'environ 1 150 m². Le pavillon secondaire accueillera six logements sociaux.

Dans ce cadre, la RIVP sollicite une subvention de 1 656 292,40 € et une garantie à hauteur de 50 % pour un emprunt bancaire de 1 924 876 €.

La délibération est donc en deux phases pour le 14^e :

- attribuer à la RIVP pour le projet « Rénovation du pavillon ouest de la Cité Internationale Universitaire de Paris » une subvention de 1 383 000 € à hauteur de 983 000 € du projet localisé « Rénover le pavillon Laprade », édition budget participatif 2017, et 400 000 € au titre du projet « Espace de travail public » édition budget participatif parisien 2016, ainsi qu'une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % dans le cadre du prêt bancaire envisagé de 1 924 876 € ;
- autoriser la Maire de Paris à signer l'avenant à convention, dont le texte est joint dans l'annexe que vous avez eue, avec la Cité Internationale, lui autorisant à reverser à la RIVP une subvention de la Ville de Paris pour un montant de 273 292,40 € issus du projet localisé 14^e « Rénover le pavillon Laprade » de l'édition 2017 du budget participatif. Ce montant a d'ailleurs déjà été versé pour la réalisation d'études techniques. À ce titre, la Cité Internationale a déjà engagé 43 707,60 € pour réaliser le diagnostic du bâtiment existant d'où une subvention de 273 292,40 € à la RIVP.

Pour résumer, nous additionnons deux budgets participatifs pour ce pavillon : celui de 2016 qui s'appelait « Création d'espaces de travail public » pour 400 000 € (budget participatif parisien), et le budget participatif 2017 du 14^e « Rénover le pavillon Laprade » pour 983 000 €.

Je vous remercie d'en délibérer.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

En fait, c'est très gênant. Sur le fond du projet, rénover le pavillon, c'est très bien. Mais par ailleurs, il y a la façon de procéder. Les opérations à tiroir via le budget participatif « Je pioche cela sur le budget », la célèbre Justine H qui travaille pour la Cité Universitaire qui propose 300 000 € d'études, je crois. C'est peut-être justifié, mais pour moi, c'est beaucoup d'argent, surtout quand cela est proposé par quelqu'un qui bosse avec la Cité universitaire.

Nous sommes vraiment très réservés sur la forme et nous sommes aux limites de ce que doit être le budget participatif qui est une excellente chose. Mais il faut plus de transparence dans ce système. Ce n'est pas le lieu pour en discuter, mais nous ne pouvons vraiment pas nous satisfaire de montage tels que ceux-là sur le budget participatif.

M^{me} CHEVALIER

Merci Madame la Maire. Nous nous félicitons de voir aboutir un beau projet qui a mis du temps. C'est vrai que l'on peut éventuellement se poser des questions. J'ai eu la réponse à la mienne en lisant les avenants, à savoir si le ou les porteurs de projets qui allaient être choisis allaient devoir terminer avec d'autres budgets d'investissement les travaux, et si c'était bien prévu, que ce ne soit pas livré brut de béton. En fait, non. C'est donc un beau projet qui aboutit bien. Nous en sommes contents et nous voterons pour. Merci.

M. AZIÈRE

Pour prolonger l'interrogation de Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, je voulais savoir quel mécanisme du budget participatif s'est appliqué au choix du projet ?

M. ANTONELLI

Je ne comprends pas trop votre question. Il y avait un projet soumis au vote, il est arrivé dans les premiers et il a été pris.

M. ANTONELLI

En 2017, un projet de 983 000 € « Rénover le pavillon Laprade » a été mis en place dans le 14^e. Par ailleurs, des espaces de travail ont été prévus à l'intérieur pour des artisans et autres personnes citées précédemment. 400 000 € sont ainsi ajoutés sur le budget participatif 2016 qui concernait des espaces de travail public. Ce projet a été voté dans le cadre parisien. Ce n'est pas la première fois que nous le faisons, nous l'avons déjà fait pour d'autres projets. Il y a une enveloppe globale sur un thème, les espaces de travail public, puis il est découpé, arrondissement par arrondissement en fonction des projets des arrondissements. Pour ce cas, il y a deux espaces, l'un d'économie circulaire et l'autre destiné aux artisans. C'est l'addition de deux projets qui permettront au pavillon Laprade d'être rénové, ce que l'on attend depuis très longtemps.

M^{me} PETIT

Nous pouvons faire ressortir les votes de l'édition de BP de 2017.

M^{me} PETIT

Nous prenons par ordre d'arrivée des votes des Parisiens, sachant qu'un Parisien peut voter dans le 14^e sans habiter cet arrondissement. Nous pouvons ressortir les votes et montrer pour chaque projet sa place dans la liste qui est sur Internet.

M. ANTONELLI

Pour vous répondre avec un sourire, il y aura une bricothèque, mais il n'y a pas de « bricolage » dans le montage.

M^{me} PETIT

Un appel à projets public est en cours pour trouver un porteur de projet et le futur gestionnaire du lieu. Il est sorti durant l'été et il court jusqu'en novembre.

Je vous propose de passer au vote sur cette délibération.

DÉLIBÉRATION N° 194

– 2019 DAE 229 Budget Participatif - Projets immobiliers « Plus d'Économie solidaire et circulaire » - Subventions (3 281 000 €), garantie d'emprunts (2 091 039 €)

Rapporteur : M. Didier ANTONELLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 25 dont 1 pouvoir

Pour : 21 dont 1 pouvoirs

Abstention : 4 (M.C. CARRÈRE-GÉE, P. VIRY, F. DE VIDAS, C. CHEVALLIER) dont 0 pouvoir

– **Projet de délibération 2019 DU 192 ZAC Saint-Vincent-de-Paul (14^e) - Renforcement de la conservation patrimoniale et approbation du nouveau plan des espaces publics en résultant.**

Rapporteuse : M^{me} Marianne AUFFRET

M^{me} AUFFRET

Merci. Cette délibération concerne le renforcement de la conservation patrimoniale et l'approbation du nouveau plan des espaces publics résultant de notre souhait d'en conserver encore davantage.

La ZAC Saint-Vincent-de-Paul s'étend sur un périmètre de 3,4 ha et les objectifs urbains du projet ont été définis en 2014. C'est un quartier à dominante de logements et comprenant 50 % de logements sociaux, des logements participatifs ouverts sur la ville et visant la mixité sociale.

Pour répondre à l'objectif patrimonial susmentionné, mais aussi dans un souci de réduction de l'empreinte environnementale, puisqu'à chaque fois que l'on ne conserve pas, on détruit, et à chaque fois que l'on détruit, on produit du carbone, la Ville de Paris a souhaité conserver un maximum de bâtiments patrimoniaux. C'est pourquoi les espaces Robin, Oratoire, Pinard, Lelong et la Maison des médecins seront conservés sur le site. Par ailleurs, après étude complémentaire, il est apparu qu'il fallait également conserver le cèdre, ce très bel arbre dans la cour du bâtiment Lelong, ainsi que l'ancienne buanderie dite « lingerie » qui accueille actuellement le café. Cette modification a permis de répondre favorablement aux demandes de la commission du Vieux Paris qui nous a également encouragé à conserver ces éléments. La conservation de ces deux éléments patrimoniaux induit une modification du plan des espaces publics de la ZAC tel que voté en 2016, notamment avec la conservation de la lingerie qui est la partie bâtie.

Cela aura donc pour conséquence la création de 3 % d'espaces publics viaires supplémentaires par rapport au plan de 2016, et une légère modification de la forme du bâtiment chaufferie. Cela n'a évidemment pas d'impact sur l'espace vert protégé, la modification apportée n'a aucune incidence sur la participation financière de la Ville et impacte de manière marginale les dépenses de l'opération. Le nouveau plan des espaces publics annexé par délibération remplacera le précédent en annexe du programme des équipements publics de la ZAC.

J'apporte enfin une précision supplémentaire : l'impact en termes de constructibilité passe de 2002 à 2004 en surface de plancher à comparer aux 60 845 m² de surface de planchers de programmes votés et en termes financiers sur le bilan de l'opération entre 2 et 4 millions. C'était également à comparer aux 112 millions de recettes de cessions aux charges foncières attendues. Je ne sais si cette précision a passionné les foules, mais il était nécessaire de le rappeler. Merci beaucoup.

M. AZIÈRE

Je saisis l'occasion d'une délibération qui est marginale par rapport à l'envergure du projet. Si j'ai bien compris, nous conservons la lingerie, nous détruisons la chaufferie et nous préservons le cèdre. Je mentionne cela avec un sourire, le cèdre est l'arbre qui cache la forêt d'aberrations qui est la caractéristique de ce projet. D'ailleurs, le cèdre est sans doute conservé pour marquer l'absence flagrante de végétalisation. Je rappelle que nous sommes sur une opportunité foncière de quasiment 3,5 ha, sur laquelle 60 000 m² de constructions sont prévus et seulement 4 000 m² de jardin. Voilà la réalité du projet.

Rappelons également les autres contradictions fortes qui sont le cadre de ce projet. 600 logements seront construits sur environ 3,5 ha, soit à peu près 440 habitants à l'hectare. C'est presque le double

de la moyenne parisienne. Nous sommes là dans des chiffres qui augmentent considérablement la densité de l'arrondissement et la moyenne de la densité à Paris. Compte tenu des bâtiments conservés, voire surélevés, nous sommes pratiquement dans des gabarits de construction qui sont à la limite de la construction autorisée, c'est-à-dire 31 m, 11 étages. Je ne sais pas si l'on s'aperçoit malgré tout de la façon dont cela va modifier le paysage urbain dans ce quartier. La faible part des espaces verts prévus est en contradiction - je regarde nos amis écologistes - avec l'objectif d'inscription paysagère du projet dans le quartier fixé par le plan local d'urbanisme. Encore une fois, 4 000 m² en tout et pour tout. Je ne reviens pas sur le choix de maintenir 60 % du bâti existant. C'est un choix qui peut avoir un peu d'intelligence foncière, financière, économique, mais qui ne se justifie absolument pas sur le plan patrimonial ou architectural. Cela me semble être peut-être la plus grande des incongruités de ce projet. Dernier aspect, compte tenu de la physionomie de ce quartier et de Saint-Vincent-de-Paul dans sa globalité, le renoncement à un axe viaire qui aurait permis d'ouvrir une voie entre le boulevard Denfert-Rochereau et la rue Boissonade.

Je saisis cette délibération pour rappeler à quel point ce projet va à l'encontre de l'intelligence urbaine dont notre arrondissement aurait eu besoin.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Nous voterons contre ce projet pour les mêmes raisons.

M. LETISSIER

Mes chers collègues de l'opposition, je voudrais revenir sur certains de vos propos.

Pour tous les sujets urbains à Paris se pose toujours la question de l'arbitrage entre les espaces verts, les surfaces végétales, et le bâti. Concernant ce quartier, vous avez tout de même dit de nombreuses contre-vérités. Vous dites qu'il y a 4 000 m² d'espaces verts sur Saint-Vincent-de-Paul, c'est faux. Ceux de ce futur écoquartier correspondent uniquement à ce que l'on appelle la croisée centrale. C'est l'espace public central. Je vous l'assure ce sont les chiffres, vous pourrez vérifier. Il faut ajouter à ces 4 000 m² tous les espaces environnants, notamment le long des murs, où il y a des emprises de pleine terre avec des plantations. Il faudra également ajouter les cours privées et les espaces sur les toits. Nous aurons une forte végétalisation avec un travail spécifique.

Effectivement, la moitié de la surface de l'écoquartier ne sera pas de l'espace vert, je vous le concède. Néanmoins, si l'on compare le futur écoquartier avec la structure actuelle de l'existant, on constate que l'on gagnera énormément en qualité environnementale. Pourquoi ? Parce que nous sommes sur un site extrêmement artificialisé. Si vous regardez le site tel qu'il est aujourd'hui, ce n'est que du bitume, c'est une catastrophe. Ce sont des sols imperméables, de très mauvaise qualité environnementale. Nous avons essayé de trouver un équilibre entre la nécessité de produire du logement, surtout du logement social, dans cette partie de l'arrondissement où l'on sait qu'il en manque cruellement, la nécessité de s'inscrire dans une démarche environnementale avec des espaces verts et également la démarche énergétique menée sur ce site avec un travail sur les communs, la gestion collective des déchets, la récupération de l'eau, etc. Il existe des ateliers de concertation, je pense que vous y avez participé et que vous y viendrez. Vous êtes passés un peu vite sur la question de conservation du bâti. Quand vous conservez 60 % du bâti existant sur un quartier, c'est aussi extrêmement positif puisque vous évitez les démolitions et reconstructions qui sont énormément consommatrices d'énergie.

Je voudrais vous poser une question. Vous insistez souvent sur la bonne gestion budgétaire. Expliquez-moi comment vous pouvez faire 50 % d'espaces verts, sur ce site par exemple, sans mettre les moyens financiers en face pour acheter du foncier ou pour que la Ville garde le foncier. Au début de la mandature, je me souviens que vous nous aviez dit : « Attention, la Ville de Paris est sur énormément de projets, la Ville de Paris dépense trop d'argent, la dette s'envole », etc. Si l'on veut faire des espaces verts en masse en pleine terre à l'échelle de Paris, cela signifie qu'il faut que la Ville mette de l'argent pour acheter du foncier sur des espaces extrêmement importants. Monsieur AZIÈRE, êtes-vous prêt à mettre les moyens financiers sur la table et à sortir du discours démagogique dans lequel vous dites d'un côté qu'il faut toujours plus d'espaces verts, mais en même temps ne pas être prêt à mettre aucun argent d'investissement public pour en créer ?

Je pense que nous avons essayé de trouver un équilibre sur ce site. Nous pouvons en discuter, mais évitons les caricatures et surtout, sortons les véritables données chiffrées, s'il vous plaît, merci.

M^{me} PETIT

En tant que présidente de séance, je vous redonne la parole, mais merci de ne pas vous couper respectivement la parole.

Je rappelle tout de même, avant de passer au vote, que nous ne sommes pas d'accord depuis le début sur ce projet, malgré le fait que nous pensons l'améliorer, comme le montre cette délibération. Nous avons depuis le début l'objectif de garder le maximum de bâtiments existants, y compris la lingerie, mais nous ne voulions pas nous engager avant d'avoir les études bien précises. Au fur et à mesure de l'avancement du projet et des études qui ont été réalisées, nous pouvons le confirmer par délibération. Depuis le départ, nous avons tenu à ce que ce projet associe un maximum d'habitants, d'acteurs associatifs ou autres pour comprendre les données de ce site et pour permettre une évolution la plus partagée possible.

Aujourd'hui, je pense que nous sommes sur le point d'y arriver, et je me félicite du fait que nous allons aménager un peu plus de 4 000 m² d'espaces verts qui n'existent pas actuellement. En termes d'empreinte carbone, une des meilleures manières de réaliser un quartier est d'abord de ne pas démolir, et aussi de conserver et faire évoluer la ville.

Par ailleurs, Monsieur AZIÈRE, nous ne partageons absolument pas l'hypothèse d'une rue avec voitures qui traverse l'Avenue Denfert-Rochereau pour aller jusqu'à la rue Boissonade. Au contraire, nous partageons le souhait d'avoir une voie de circulation autour du quartier et qui ne serve que pour les véhicules utilitaires et la logistique du quartier. Nous réservons et sacralisons le passage sur la rue Boissonade en tant que passage piéton. Il sera impossible de passer de l'avenue Denfert-Rochereau à la rue Boissonade en voiture. Vous pourrez défendre l'optique contraire, nous y serons opposés. Vous pouvez continuer, Éric, de présenter des projets alternatifs à qui vous voudrez et avec les candidats que vous voudrez.

M. AZIÈRE

Nous en présenterons un global, vous allez voir. Ne vous inquiétez pas.

M^{me} PETIT

De nombreuses choses sont actées, décidées et financées. Dans un mois et demi, nous partagerons avec tous les habitants les noms des équipes d'architectes retenues pour le bâtiment Lelong, pour le bâtiment de l'équipement public et également pour les aménagements des espaces verts.

M. AZIÈRE

Le plus important pour vous est que cela devienne irrémédiable, j'ai bien compris.

Mme PETIT

Irrémédiable ? Pas du tout, il s'agit justement de faire avancer la vie dans ce quartier.

M. AZIÈRE

Vous ne pouvez pas me faire dire ce que je n'ai pas dit. Vous me faites dire qu'à partir du moment où l'on crée une voie viaire, elle est automobile. Vous avez une drôle de vision de l'exclusivité d'usage des voies viaires. Je n'ai pas la même. Je pense que les voies viaires aujourd'hui sont majoritairement piétonnes.

M^{me} PETIT

Mesdames et Messieurs, je vous propose de conclure. Concernant la hauteur, pour bien rappeler les choses et éviter toute désinformation, je rappelle qu'aucun des bâtiments ne dépassera la cheminée de Saint-Vincent-de-Paul. Cette décision est publique depuis le départ et dans nos votes des délibérations du Conseil de Paris. Les bâtiments seront d'ailleurs un peu moins hauts que certains aux alentours, puisque vous nous accusez de vouloir défigurer le quartier.

Je vous propose de passer au vote.

DÉLIBÉRATION N° 195

- 2019 DU 192 ZAC Saint Vincent de Paul (14e) - renforcement de la conservation patrimoniale et approbation du nouveau plan des espaces publics en résultant.

Rapporteuse : M^{me} Marianne AUFFRET

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 25 dont 2 pouvoirs

Pour : 19 dont 2 pouvoirs

Contre : 6 (M.C. CARRÈRE-GÉE, P. VIRY, F. DE VIDAS, C. CHEVALLIER, Y. OGÉ, É. AZIÈRE) dont 0 pouvoir

- Projet de délibération 2019 DLH 112 Location de l'immeuble 13-15, place de la Catalogne (14^e) à la RIVP-avenant à bail emphytéotique

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBAS

Merci. Nous parlons ici du 13-15, place de la Catalogne. Il s'agit de sécuriser juridiquement les commerces de ce lieu, vers la place de Séoul et la place de l'Amphithéâtre. Aujourd'hui, les votes des baux emphytéotiques entre la Ville de Paris et les bailleurs sociaux induisent une clause qui autorise ces derniers à renouveler les locations des commerces au-delà de la fin des baux en question. Ce n'était pas le cas auparavant. Nous avons ainsi plusieurs commerces locataires de la RIVP. Cette dernière, pour construire les logements à cet endroit, avait conclu un bail emphytéotique avec la Ville de Paris en 1983 pour une durée de 61 ans. Aussi la clause suscitée n'existait-elle pas précédemment. Dès lors, nous souhaitons ajouter un avenant à ce bail autorisant la RIVP à renouveler un contrat de location avec les commerçants dont la durée pourrait dépasser celle dudit bail emphytéotique.

M^{me} PETIT

Merci Amine. Y a-t-il des questions ou des interventions ?

DÉLIBÉRATION N° 196

- 2019 DLH 112 Location de l'immeuble 13-15, place de la Catalogne (14^e) à la RIVP-avenant à bail emphytéotique

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 25 dont 2 pouvoirs

Pour : 25 dont 2 pouvoirs

- Projet de délibération 2019 DJS 30 Subventions (136 000 €) et conventions annuelles d'objectifs avec les Offices du Mouvement Sportif (3^e, 5^e, 6^e, 8^e, 10^e, 11^e, 12^e, 14^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e) et le Comité des OMS (4^e)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

M. BOUABBASS

Merci. Comme chaque année, nous attribuons des subventions aux OMS et en particulier dans le 14^e arrondissement. Nous avons la chance d'y avoir un OMS extrêmement dynamique avec environ 95 clubs et associations sportives membres. C'est ainsi que l'OMS du 14^e a la subvention la plus élevée de toute la Ville de Paris avec 16 000 € que nous reconduisons avec grand plaisir cette année. Je vous remercie de bien vouloir accepter cette nouvelle subvention.

M^{me} PETIT

Y a-t-il des questions ou des interventions ?

DÉLIBÉRATION N° 197

– 2019 DJS 30 Subventions (136 000 €) et conventions annuelles d'objectifs avec les Offices du Mouvement Sportif (3^e, 5^e, 6^e, 8^e, 10^e, 11^e, 12^e, 14^e, 16^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e) et le Comité des OMS (4^e)

Rapporteur : M. Amine BOUABBAS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 25 dont 2 pouvoirs

Pour : 25 dont 2 pouvoirs

– **Projet de délibération 2019 DFPE 5 Renforcer les activités ludiques et intergénérationnelles - Stratégie de déploiement des activités ludiques dans l'espace public. Subvention (33 000 €) à quatre associations**

Rapporteuse : M^{me} Élisabeth GUY-DUBOIS

M^{me} GUY-DUBOIS

Bonsoir mes chers collègues. La délibération porte sur le renforcement des activités ludiques et intergénérationnelles. C'est la stratégie de déploiement des activités ludiques dans notre espace public. Il s'agit de voter une subvention de l'ordre de 33 000 € à quatre associations parisiennes :

- « Ma cabane » pour 10 000 € ;
- « CRL10 » pour 10 000 € ;
- « Home Sweet Mômes » pour 10 000 € ;
- « Crescendo » pour 3 000 €. Cette association gère la très belle crèche du boulevard Jourdan et ouvrira un samedi matin un espace pour les parents et les enfants de neuf heures à midi. C'est une première. C'est un bel endroit qui sera ouvert pour proposer des activités entre les parents et les enfants. J'espère que cette initiative se développera.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

M^{me} PETIT

Je tiens à dire qu'il s'agit des parents et des enfants de tout le quartier et non pas seulement les usagers de la crèche. C'est notre logique développée ici, à la mairie du 14^e arrondissement, d'optimiser un équipement public pour son ouverture autre que pour son usage principal. De la même façon que nous avons permis l'accueil du soutien scolaire dans les espaces communs de la résidence universitaire de la rue de la Tombe Issoire, il nous a paru important de rendre publique la crèche aux habitants du quartier pour qu'ils puissent y venir jouer et de développer un projet de ludothèque dans ce lieu très adapté.

Y a-t-il des interventions ou des questions ?

DÉLIBÉRATION N° 198

– **2019 DFPE 5 Renforcer les activités ludiques et intergénérationnelles - Stratégie de déploiement des activités ludiques dans l'espace public. Subvention (33 000 €) à quatre associations**

Rapporteuse : M^{me} Élisabeth GUY-DUBOIS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 25 dont 2 pouvoirs

Pour : 25 dont 2 pouvoirs

– **Projet de délibération 2019 DFPE 217 Mise à disposition d'emprises dépendant de la crèche 15 rue Bardinnet (14^e) - convention d'occupation du domaine public avec la société CDC HABITAT SOCIAL**

Rapporteuse : M^{me} Élisabeth GUY-DUBOIS

M^{me} GUY-DUBOIS

Il s'agit de voter la mise à disposition d'emprises dépendant de la crèche située au 15 rue Bardinnet pour avoir une convention d'occupation du domaine public avec la société CDC Habitat Social. Nous souhaitons rénover la crèche et la société CDC veut également rénover ses bâtiments. Ainsi, nous travaillons ensemble, et ils envisagent la pose d'un isolant sur plusieurs façades, ce qui impliquera un débord sur une parcelle contiguë. Lorsqu'un particulier souhaite isoler une façade voisine d'une emprise, dépendant du domaine public de la ville, il est nécessaire de signer une convention d'occupation du domaine public.

Aujourd'hui, la ville assure la gestion de cette crèche, elle est imbriquée dans l'ensemble immobilier de logements dont CDC Habitat social est propriétaire. La société a souhaité engager un programme de réhabilitation de cette résidence incluant un volet d'amélioration des performances techniques du bâtiment. Elle a également prévu de procéder à une isolation thermique par l'extérieur lors du ravalement de certains murs situés au 15 rue Bardinnet qui donnent sur la cour de la crèche, et au 169 rue d'Alésia qui donnent sur la toiture-terrasse de la crèche. Il nous est donc demandé de voter l'opération qui nécessite deux empiètements sur la parcelle municipale. CDC Habitat Social a donc proposé à la Ville de Paris de conclure une convention l'autorisant à utiliser ces murs pignons pour réaliser les travaux en question. Derrière cette technicité, il s'agit simplement de pouvoir rénover la crèche et les logements autour.

M^{me} PETIT

Y a-t-il des interventions ou des questions ?

DÉLIBÉRATION N° 199

– **2019 DFPE 217 Mise à disposition d'emprises dépendant de la crèche 15 rue Bardinnet (14^e) - convention d'occupation du domaine public avec la société CDC HABITAT SOCIAL**

Rapporteuse : M^{me} Élisabeth GUY-DUBOIS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 25 dont 2 pouvoirs

Pour : 25 dont 2 pouvoirs

– **Projet de délibération 2019 DLH 147 « Maison des Bout'chou » - 39 bis - 41 avenue René Coty (14^e) - Autorisation de consentir le dépôt d'un permis de construire**

Rapporteuse : M^{me} Élisabeth GUY-DUBOIS

M^{me} GUY-DUBOIS

La Ville de Paris est propriétaire d'un immeuble aux 39 bis et 41, avenue René Coty. La totalité de cet immeuble a été louée à l'association « La maison enchantée » pour le fonctionnement d'une crèche et d'un jardin maternel. Un bail civil a été conclu entre la Ville de Paris et la « Maison des Bout'chou ». Aujourd'hui, cette crèche souhaite réaliser des travaux et nous a demandé un projet de réaménagement pour rendre l'équipement accessible aux personnes à mobilité réduite et aux parents avec des poussettes. Par cette délibération, il s'agit d'autoriser la Maire de Paris à consentir à l'association la « Maison des Bout'chou » la possibilité de déposer une demande de permis de construire nécessaire à ce réaménagement. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Y a-t-il des interventions ou des questions ?

DÉLIBÉRATION N° 200

– 2019 DLH 147 « Maison des Bout'chou » - 39 bis - 41 avenue René Coty (14e) - autorisation de consentir le dépôt d'un permis de construire

Rapporteuse : M^{me} Élisabeth GUY-DUBOIS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 25 dont 2 pouvoirs

Pour : 25 dont 2 pouvoirs

– Projet de délibération 2019 DFPE 52 Subventions (6 313 304 €), prorogation conventions et avenants à l'association ABC Puériculture (16^e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance

Rapporteuse : M^{me} Élisabeth GUY-DUBOIS

M^{me} GUY DUBOIS

Comme nous le faisons souvent, il s'agit de voter une subvention de l'ordre de 6 313 304 €, la prorogation, les avenants et conventions avec l'association « ABC puériculture » pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance. Ces établissements accueillent 954 places à Paris dont la crèche située rue Jonquoy pour le 14^e arrondissement. Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Y a-t-il des interventions ou des questions ?

DÉLIBÉRATION N° 202

– 2019 DFPE 52 Subventions (6 313 304 €), prorogation conventions et avenants à l'association ABC Puériculture (16^e) pour ses 24 établissements d'accueil de la petite enfance

Rapporteuse : M^{me} Élisabeth GUY-DUBOIS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 25 dont 2 pouvoirs

Pour : 25 dont 2 pouvoirs

– Projet de délibération 2019 DFPE 83 Subvention (2 802 094 €), prorogation et avenants n° 2 et 3 avec l'association la « Maison des Bout'chou » (6^e) pour ses quatorze établissements d'accueil de la petite enfance

Rapporteuse : M^{me} Élisabeth GUY-DUBOIS

M^{me} GUY-DUBOIS

Il s'agit de voter une subvention de 2 802 094 € pour la « Maison des Bout'chou » pour ses 14 établissements d'accueil de la petite enfance qui représentent 540 places. Ils possèdent cinq structures dans le 14^e. C'est un partenaire associatif connu de notre arrondissement. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

M^{me} PETIT

Y a-t-il des interventions ou des questions ?

DÉLIBÉRATION N° 201

- 2019 DFPE 83 Subvention (2 802 094 €), prorogation et avenants n° 2 et 3 avec l'association la « Maison des Bout'chou » (6e) pour ses quatorze établissements d'accueil de la petite enfance

Rapporteuse : M^{me} Élisabeth GUY-DUBOIS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 25 dont 2 pouvoirs

Pour : 25 dont 2 pouvoirs

M^{me} PETIT

Je passe maintenant la parole à Agnès BERTRAND pour tout ce qui concerne les affaires scolaires et pour les dotations de fonctionnement aux collèges.

- **Projet de délibération 2019 DASCO 96 Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2020 (10 466 805 €)**

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

Merci Madame la Maire. La première délibération DASCO 96 porte sur les collèges publics et la dotation initiale de fonctionnement. Cela concerne nos quatre collèges autonomes du 14^e (Daudet, Jean Moulin, Giacometti, Saint-Exupéry). Les dotations sont fixées avec des forfaits globaux par élève pour une partie, mais aussi avec des dépenses de frais réels à la suite d'un audit de dialogue de gestion qui a eu lieu en 2018 et 2019 avec les collèges. Pour les quatre collèges du 14^e arrondissement, cela représente une somme de 471 388 € pour un total parisien d'un peu plus de 10 millions. Je vous remercie d'en délibérer.

M^{me} PETIT

Y a-t-il des interventions ou des questions ?

DÉLIBÉRATION N° 203

- **2019 DASCO 96 Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2020 (10 466 805 €)**

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 25 dont 2 pouvoirs

Pour : 25 dont 2 pouvoirs

- **Projet de délibération 2019 DASCO 94 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (347 165 €), subvention d'équipement (8 000 €) et subventions pour travaux (34 006 €)**

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

Cette délibération DASCO 94 porte sur des dotations complémentaires. Au mois de septembre, il y a toujours une dotation pour l'année N+1, mais également en fin d'année des dotations complémentaires de fonctionnement. Cela concerne en particulier pour le 14^e arrondissement le collège Saint-Exupéry pour des petits aménagements de préau, Giacometti pour des fluides et des dépenses de chauffage. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

M^{me} PETIT

Y a-t-il des interventions ou des questions ?

DÉLIBÉRATION N° 204

– 2019 DASCO 94 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (347 165 €), subvention d'équipement (8 000 €) et subventions pour travaux (34 006 €)

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 25 dont 2 pouvoirs

Pour : 25 dont 2 pouvoirs

– Projet de délibération 2019 DASCO 97 Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2020 (2 717 564 €)

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

La délibération DASCO 97 porte sur les cités scolaires et concerne les collèges Paul Bert et François Villon. Les modalités de calcul sont à peu près les mêmes que celles évoquées pour les collèges autonomes pour la somme de 113 719 € pour François Villon et 48 801 € pour Paul Bert. Je vous remercie d'en délibérer.

M^{me} PETIT

Y a-t-il des interventions ou des questions ?

DÉLIBÉRATION N° 205

– 2019 DASCO 97 Collèges imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2020 (2 717 564 €)

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 25 dont 2 pouvoirs

Pour : 25 dont 2 pouvoirs

– Projet de délibération 2019 DASCO 98 Lycées municipaux - Dotations initiales de fonctionnement 2020 (542 582 €)

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

À partir du 1^{er} janvier 2020, la gestion des lycées municipaux est reprise par la Région. Nous avons déjà abordé cette question à plusieurs reprises. En ce qui nous concerne, c'est le forfait pour le lycée municipal situé 132, rue d'Alésia pour la partie de l'institution de la formation sanitaire, pour les aide-soignants, l'autre partie étant dédiée aux cours du soir pour des personnes ayant décroché du lycée. La subvention demandée est de 56 704 €. Je vous remercie d'en délibérer.

M^{me} PETIT

Y a-t-il des interventions ou des questions ?

DÉLIBÉRATION N° 206

- 2019 DASCO 98 Lycées municipaux - Dotations initiales de fonctionnement 2020 (542 582 €)

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 25 dont 2 pouvoirs

Pour : 25 dont 2 pouvoirs

- **Projet de délibération 2019 DASCO 81 Divers collèges - Dotations (1 400 000 €) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs**

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

Il s'agit également d'une délibération très traditionnelle avec les projets qui sont centrés sur le vivre ensemble, la lutte contre le racisme, la discrimination et les activités culturelles. Cela concerne l'ensemble des collèges qu'ils soient autonomes ou dans une cité scolaire, en fonction de la catégorie du collège : 19 500 € pour Villon, 17 500 € pour Giacometti, 5 000 € pour Daudet, Jean Moulin, et Saint-Exupéry et 2 000 € pour Paul Bert. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

M^{me} PETIT

Y a-t-il des interventions ou des questions ?

DÉLIBÉRATION N° 207

- 2019 DASCO 81 Divers collèges - Dotations (1 400 000 €) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets éducatifs

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 25 dont 2 pouvoirs

Pour : 25 dont 2 pouvoirs

- **Projet de délibération 2019 DASCO 93 Collèges publics - Contribution de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2020**

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

Cette délibération concerne les collèges qui sont en restauration autonome (Daudet, Giacometti et Jean Moulin). Cela ne concerne pas le collège Saint-Exupéry dont la restauration est faite par la caisse des écoles du 14^e. Les subventions sont à hauteur de 26 880 € pour Daudet, un peu plus de 105 000 € pour Giacometti et 125 000 € pour Jean Moulin. Je vous remercie d'en délibérer.

M^{me} PETIT

Y a-t-il des interventions ou des questions ?

DÉLIBÉRATION N ° 208

– 2019 DASCO 93 Collèges publics-Contribution de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2020

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 25 dont 2 pouvoirs

Pour : 25 dont 2 pouvoirs

– **Projet de délibération 2019 DCPA 14 Groupe scolaire 7, avenue de Maurice d'Ocagne Paris 14^e - Marché de travaux - indemnisation Ville de Paris**

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

Après le décompte général du marché de 2017, les travaux de construction de la cuisine centrale située avenue de Maurice d'Ocagne, mais également de logements de fonction, ont fait l'objet de réserves sur le décompte fait par une des sociétés. La société demandait à la Ville de Paris 343 839,50 €. La transaction a été réalisée pour 101 474,05 €. Vous avez le contrat de transaction dans la délibération. Je vous remercie de bien vouloir délibérer pour approuver ce paiement à la société, pour autoriser la Maire de Paris à signer le contrat de transaction et pour imputer la dépense correspondante à l'exercice 2019.

M^{me} PETIT

Y a-t-il des interventions ou des questions ?

DÉLIBÉRATION N ° 209

– **2019 DCPA 14 Groupe scolaire 7, avenue de Maurice d'Ocagne Paris 14^e - Marché de travaux - indemnisation Ville de Paris**

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 25 dont 2 pouvoirs

Pour : 25 dont 2 pouvoirs

– **Projet de délibération 2019 DASCO 99 Collèges publics parisiens - Subventions (549 151 €) au titre du budget participatif parisien et du budget participatif des collèges**

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

Le budget participatif des collèges comprend celui de Paris et des arrondissements, et il existe également des budgets participatifs à la fois dans les écoles et dans les collèges. La délibération concerne plus particulièrement un projet intitulé « De l'art pour nos enfants » au collège Giacometti. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

M^{me} PETIT

Y a-t-il des interventions ou des questions ?

DÉLIBÉRATION N° 210

– 2019 DASCO 99 Collèges publics parisiens - Subventions (549 151 €) au titre du budget participatif parisien et du budget participatif des collèges

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 25 dont 2 pouvoirs

Pour : 25 dont 2 pouvoirs

– **Projet de délibération 2019 DASCO 82 Subventions (266 000 €) et conventions ou avenants à convention pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir**

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

M^{me} BERTRAND

La délibération concerne également le collège Giacometti. Je tiens à souligner l'ensemble des projets extrêmement importants qui ont été réalisés, que ce soit dans ce domaine ou dans d'autres, depuis plusieurs années. L'image de ce collège est ainsi fortement reconnue auprès de l'ensemble des parents et de l'environnement du 14^e arrondissement.

Le projet porte sur les poètes. C'est une subvention à l'association « La maison ouverte », gérante du Théâtre Dunois. Des artistes sont intervenus au sein du collège pour travailler sur des projets spécifiques avec les élèves. Des représentations auront lieu en fin d'année scolaire 2020 suite à leurs travaux d'atelier. Je vous remercie d'en délibérer.

M^{me} PETIT

Y a-t-il des interventions ou des questions ?

DÉLIBÉRATION N° 211

– 2019 DASCO 82 Subventions (266 000 €) et conventions ou avenants à convention pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir

Rapporteuse : M^{me} Agnès BERTRAND

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 25 dont 2 pouvoirs

Pour : 25 dont 2 pouvoirs

– **Projet de délibération 2019 DAC 271 Subventions (242 000 €) conventions et avenants à convention avec sept structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des Temps d'activités périscolaires**

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Merci Madame la Maire. Dans la continuité de l'intervention de Madame BERTRAND, je vous propose de soutenir cette subvention de 242 000 € avec convention et avenant avec sept structures culturelles dans le cadre de l'Art pour grandir et des Temps d'activités périscolaires. L'Art pour grandir implique 90 établissements culturels ou associations à Paris, 260 écoles, 114 collèges et 230 centres de loisirs. En complément de la résidence de l'association « La maison ouverte » à Giacometti, la délibération propose 6 000 € pour l'organisation d'ateliers de spectacle et de visites, avec notamment le lycée François Villon. Merci.

M^{me} PETIT

Y a-t-il des interventions ou des questions ?

DÉLIBÉRATION N° 212

– 2019 DAC 271 Subventions (242 000 €) conventions et avenants à convention avec sept structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des Temps d'activités périscolaires

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 25 dont 2 pouvoirs

Pour : 25 dont 2 pouvoirs

– Projet de délibération 2019 DAC 245 Signature d'un protocole d'accord, d'un bail civil, d'une convention d'occupation du domaine public et d'une convention d'objectifs avec l'association La Générale Nord-Est (14^e)

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Cette délibération a déjà été évoquée. Nous aurons la chance d'accueillir dans le 14^e l'association « La Générale Nord-est » qui existe depuis 2005. Elle réunit des artistes issus de parcours, d'esthétiques et de disciplines très variées comme des graphistes, des architectes, des cuisiniers, des universitaires, des comédiens, des décorateurs, mais aussi des réalisateurs, des arboriculteurs, des apiculteurs. Un foisonnement d'activités culturelles et citoyennes qui viendront enrichir l'offre de notre arrondissement.

Cette association bénéficiait d'une occupation temporaire dans le 11^e arrondissement depuis 2009 et elle doit maintenant libérer les locaux pour permettre la réalisation d'un projet de cinéma. Cette convention d'occupation permettra à l'association de s'installer pour une durée de cinq ans dans les locaux du conservatoire actuel rue Mouton-Duvernet à partir du 1^{er} décembre. Des travaux nécessaires seront réalisés pour séparer les salles Calmels et Chateaubriand en sous-sol de l'annexe qui resteront des lieux d'activité pour le conservatoire, comme nous nous y étions engagés.

Pour plus d'informations, nous vous donnons rendez-vous le samedi 12 octobre à 9 h 30 dans la salle d'audience de l'annexe pour une réunion publique de présentation sur les activités que pourra mener l'association.

M^{me} PETIT

Y a-t-il des interventions ou des questions ?

M. OGÉ

J'explique mon vote. Je ne voterai pas cette délibération qui me semble quelque peu floue. Par ailleurs, la convention de cinq ans est trop longue pour se faire une opinion de cette association.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

J'ai le même avis. De surcroît, nous avons un désaccord de fond depuis le début, nous n'y reviendrons pas ce soir, sur le conservatoire et sur l'apprentissage de la musique et de la danse dans des conditions d'excellence dans le 14^e arrondissement. Nous ne nous associons pas à cette délibération. Merci.

DÉLIBÉRATION N° 213

– 2019 DAC 245 Signature d'un protocole d'accord, d'un bail civil, d'une convention d'occupation du domaine public et d'une convention d'objectifs avec l'association La Générale Nord-Est (14^e)

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 25 dont 2 pouvoirs

Pour : 19 dont 2 pouvoirs

Contre : 1 (Y. OGÉ) dont 0 pouvoir

Abstentions : 5 (M.C. CARRÈRE-GÉE, P. VIRY, F. DE VIDAS, C. CHEVALLIER, É. AZIÈRE) dont 0 pouvoir

– Projet de délibération 2019 DAC 76 Subvention (622 000 €) et avenant à convention avec l'association Théâtre Paris 14 (14^e)

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Il s'agit d'une subvention et avenant à convention avec l'association Théâtre Paris 14. Nous avons déjà délibéré sur la subvention annuelle lors du Conseil d'Arrondissement de mars pour un montant de 542 000 €. Cependant, cette année est une année de transition et de renouvellement pour le Théâtre 14. Cette transition entre les deux directions et ce nouveau projet nécessitaient une période de préfiguration, mais également de travaux, ce qui a induit une fermeture du théâtre pendant quelques mois. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons une subvention exceptionnelle de 80 000 €, ce qui portera le total de la subvention à 622 000 € pour l'année.

J'en profite pour vous rappeler la date de réouverture fixée au 20 janvier. Je vous engage d'ici là à assister aux différents spectacles prévus par la nouvelle direction, en association avec d'autres lieux, pour que les abonnés puissent continuer à bénéficier d'un parcours spectateur. 12 pièces permettront ainsi de découvrir d'autres théâtres.

M^{me} PETIT

Y a-t-il des interventions ou des questions ?

M. DE VIDAS

Vous avez parlé de l'inauguration du mois de janvier, mais la réouverture se fait au mois de novembre.

M^{me} PETIT

La réouverture du bâtiment théâtre est en janvier, mais à partir de maintenant, ils organisent pour tous un parcours théâtre avec des théâtres partenaires.

DÉLIBÉRATION N° 214

– 2019 DAC 76 Subvention (622 000 euros) et avenant à convention avec l'association Théâtre Paris 14 (14^e)

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 25 dont 2 pouvoirs

Pour : 25 dont 2 pouvoirs

- **Projet de délibération 2019 DAC 78 Subventions (392 574 €) et conventions avec 13 théâtres parisiens membres de l'ASTP**

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Il s'agit d'une subvention dans le cadre de la convention de partenariat avec l'association pour le soutien du théâtre privé. Depuis plusieurs années, la Ville de Paris encourage les théâtres à réaliser des travaux de mise en accessibilité et de mise en conformité par rapport à la sécurité. Pour le 14^e, il s'agit de verser une subvention de 3 739 € au théâtre Edgar pour participer à l'installation d'une climatisation. Merci.

M^{me} PETIT

Y a-t-il des interventions ou des questions ?

DÉLIBÉRATION N° 215

- **2019 DAC 78 Subventions (392 574 €) et conventions avec 13 théâtres parisiens membres de l'ASTP**

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 25 dont 2 pouvoirs

Pour : 25 dont 2 pouvoirs

- **Projet de délibération 2019 DAC 630 Subventions (150 000 €) et conventions avec quatre établissements cinématographiques**

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Dans le cadre de sa politique de soutien aux salles de cinéma, la Ville de Paris accompagne les salles dans leurs travaux d'accessibilité et de modernisation pour les aider à maintenir une qualité d'accueil des spectateurs pour avoir une attractivité importante. Pour le 14^e arrondissement, il s'agit d'une subvention d'investissement au cinéma « Les sept Parnassiens » pour un montant de 100 000 € pour des travaux de rénovation et de modernisation assez conséquents dont le montant total est de 920 000 €. Merci.

M^{me} PETIT

Y a-t-il des interventions ou des questions ?

DÉLIBÉRATION N° 216

- **2019 DAC 630 Subventions (150 000 €) et conventions avec quatre établissements cinématographiques**

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 25 dont 2 pouvoirs

Pour : 25 dont 2 pouvoirs

- **Projet de délibération 2019 DAC 720 Subvention (14 000 €) accordée à cinq associations dans le cadre de l'action culturelle locale**

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Il s'agit des subventions « BLOCHE » qui nous permettent de soutenir des projets locaux culturels dans le 14^e :

- 1 500 € pour l'association « Carrefour 14 » pour la résidence d'écriture graphique au profit des élèves de CM2 et de 6^e. C'est un projet qui a permis la production du livre : « Théo et Mei » dans le cadre des ateliers de lecture et d'écriture ;
- un soutien de 2 000 € pour « La Table des Matières » pour le développement d'échanges avec les établissements scolaires avec la proposition de places gratuites à ces événements ou à des spectacles d'autres structures culturelles ;
- un soutien de 1 000 € pour les « Universités Populaires du Théâtre » que nous connaissons bien pour la réalisation de sa septième année de trois leçons spectacles au Théâtre 14 avec des lectures par des comédiens de textes de théâtre suivi d'un débat avec le public ;
- un soutien de 8 500 € pour le « Photo club du Val de Bièvre » pour l'organisation d'un événement en novembre rassemblant les images des gagnants de l'Urban photo race, un marathon photographique organisé le 28 septembre prochain. Cette idée est importée des États-Unis et je vous invite à y participer.

M^{me} PETIT

Y a-t-il des interventions ou des questions ?

DÉLIBÉRATION N° 217

- 2019 DAC 720 Subvention (14 000 €) accordée à cinq associations dans le cadre de l'action culturelle locale

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 25 dont 2 pouvoirs

Pour : 25 dont 2 pouvoirs

- **Projet de délibération 2019 DAC 355 Subvention (3 000 €) à l'association Musique en mouvement (14^e)**

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

La délibération porte sur la subvention à l'association « Musique en mouvement » que nous soutenons déjà depuis plusieurs années dans le cadre des conventions du travail en complémentarité que nous construisons entre les conservatoires et les associations de musiques depuis 2018. Cette association est située juste à côté de la mairie, rue Gassendi, accueille une centaine d'élèves en cours collectifs et particuliers de musique, et propose des rencontres pédagogiques entre les enseignants des deux structures. Il s'agit d'un soutien de 3 000 €. Merci.

M^{me} PETIT

Y a-t-il des interventions ou des questions ?

DÉLIBÉRATION N° 218

- **2019 DAC 355 Subvention (3 000 €) à l'association Musique en mouvement (14^e)**

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 25 dont 2 pouvoirs

Pour : 25 dont 2 pouvoirs

- **Projet de délibération 2019 DJS 160 Subventions (12 000 €) au titre de la jeunesse à six associations et deux conventions annuelles d'objectifs (13^e, 14^e)**

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Il s'agit d'une subvention au titre de la jeunesse à six associations dans le 13^e et le 14^e, dont trois dans le 14^e :

- le « CEPIJE » pour 4 000 € pour son projet « Comment vivre ensemble avec nos différences ? » qui touche une centaine de jeunes de 13 à 30 ans ;
- « APASO » à hauteur de 3 000 € pour son projet « Droit, accès aux droits et insertion » ;
- « Arzazou » à hauteur de 1 000 € pour son projet « Stage street art calligraphie pour adolescent·e·s ».

Merci.

M^{me} PETIT

Y a-t-il des interventions ou des questions ?

DÉLIBÉRATION N° 219

- **2019 DJS 160 Subventions (12 000 €) au titre de la jeunesse à six associations et deux conventions annuelles d'objectifs (13^e, 14^e)**

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 25 dont 2 pouvoirs

Pour : 25 dont 2 pouvoirs

- **Projet de délibération 2019 DDCT 126 Subventions (198 000 €) et conventions à 79 associations pour le financement de 84 projets dans les quartiers Politique de la Ville - 3^e enveloppe 2019 et dans le cadre du plan d'action pour les quartiers populaires parisiens**

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Il s'agit de la troisième enveloppe Politique de la Ville. C'est l'axe « Grandir » de ces quatre projets qui nous intéresse plus particulièrement :

- « Opéra sur le toit » pour une subvention de 1 000 € pour l'action de cours de piano visant à proposer un atelier piano pour les jeunes de 12 à 16 ans à raison de trois heures par semaine au collège Villon ;
- une subvention de 2 000 € pour l'association « Esperem » pour l'action intitulée « parcours de famille du 14^e » ;
- une subvention de 2 500 € pour l'association « Florimont » pour son action « Santé Quatorziens/Sportons-nous mieux » ;
- une subvention de 2 000 € pour le centre socioculturel « Noguès » pour son « Pass'Sport santé » qui travaille avec des femmes éloignées de la pratique physique et sportive et notamment pour les entraîner à « La Parisienne ».

Merci.

M^{me} PETIT

Y a-t-il des interventions ou des questions ?

DÉLIBÉRATION N° 220

– 2019 DDCT 126 Subventions (198 000 €) et conventions à 79 associations pour le financement de 84 projets dans les quartiers Politique de la Ville - 3^e enveloppe 2019 et dans le cadre du plan d'action pour les quartiers populaires parisiens

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 25 dont 2 pouvoirs

Pour : 25 dont 2 pouvoirs

– **Projet de délibération 2019 DASES 209 Subventions (24 500 €) et conventions avec douze associations dans le cadre de la Politique de la Ville**

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Toujours dans le cadre de la Politique de la Ville, deux subventions concernent le 14^e arrondissement :

- 1 000 € pour l'association « Florimont » pour son action « Santé Quatorziens/Sportons-nous mieux » ;
- 3 000 € pour l'association « YACHAD » concernant son action « L'accès à la santé : soins et prévention, la parentalité et la santé ».

M^{me} PETIT

Y a-t-il des interventions ou des questions ?

DÉLIBÉRATION N° 221

– 2019 DASES 209 Subventions (24 500 €) et conventions avec douze associations dans le cadre de la Politique de la Ville

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 25 dont 2 pouvoirs

Pour : 25 dont 2 pouvoirs

– **Projet de délibération 2019 DJS 1 Subventions (39 728 €) à 23 associations proposant des activités sportives dans les Quartiers Politique de la Ville (10^e, 11^e, 13^e, 14^e, 18^e, 19^e, 20^e)**

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

C'est la Politique de la Ville en direction du sport à travers le sport avec un soutien de 1 000 € pour le « Basket Paris 14 » qui propose cette année des stages pendant les vacances scolaires avec soutien scolaire le matin et des activités sportives l'après-midi. Ce sont des formats que nous avons déjà pu tester, notamment avec les centres d'animation auprès des jeunes. Cela fonctionne très bien, en particulier dans les quartiers Politique de la Ville. Merci.

M^{me} PETIT

Y a-t-il des interventions ou des questions ?

DÉLIBÉRATION N° 222

– 2019 DJS 1 Subventions (39 728 €) à 23 associations proposant des activités sportives dans les Quartiers Politique de la Ville (10^e, 11^e, 13^e, 14^e, 18^e, 19^e, 20^e)

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 25 dont 2 pouvoirs

Pour : 25 dont 2 pouvoirs

– Projet de délibération 2019 DDCT 132 Subventions (50 000 €) à deux associations pour l'accompagnement vers l'emploi de 50 femmes de 45 ans et plus dans les quartiers populaires parisiens des 14^e et 18^e arrondissements

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

La délibération concerne la Politique de la Ville en faveur du soutien à l'emploi. Il s'agit d'un projet qui s'adresse exclusivement aux femmes. Comme nous avons malheureusement déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, nous avons le quartier Politique de la Ville à Paris qui a le plus fort taux de familles monoparentales avec 50 % d'habitantes. Cela concerne un groupe de 25 femmes de plus de 45 ans déjà prises en charge par des associations ou des structures politiques de la ville. Elles ont besoin d'un accompagnement particulier pour évaluer leurs compétences et les faire travailler sur leur projet professionnel avec pour objectif le retour à l'emploi. Cette subvention est à hauteur de 25 000 € pour l'association « Florimont ».

M^{me} PETIT

Y a-t-il des interventions ou des questions ?

DÉLIBÉRATION N° 223

– 2019 DDCT 132 Subventions (50 000 €) à deux associations pour l'accompagnement vers l'emploi de 50 femmes de 45 ans et plus dans les quartiers populaires parisiens des 14^e et 18^e arrondissements

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 25 dont 2 pouvoirs

Pour : 25 dont 2 pouvoirs

– Projet de délibération 2019 DDCT 78 Subventions (43 867 €) et conventions à 11 associations porteuses de 11 emplois d'adultes relais dans le cadre du plan d'action pour les quartiers populaires parisiens

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

M^{me} TONOLLI

Il s'agit d'une subvention de 4 700 € accordée à l'association « YACHAD » dans le cadre du complément adultes relais, la Ville de Paris intervenant en complément de l'État sur ces postes pour accompagner les associations afin de créer de l'emploi dans leurs structures pour leurs projets au quotidien. Merci.

M^{me} PETIT

Y a-t-il des interventions ou des questions ?

DÉLIBÉRATION N° 224

– 2019 DDCT 78 Subventions (43 867 €) et conventions à 11 associations porteuses de 11 emplois d'adultes relais dans le cadre du plan d'action pour les quartiers populaires parisiens

Rapporteuse : M^{me} Mélody TONOLLI

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 25 dont 2 pouvoirs

Pour : 25 dont 2 pouvoirs

– Projet de délibération 2019 DASES 186 Subvention d'investissement (330 000 €) à Emmaüs Solidarité pour les travaux d'aménagement du site de préfiguration de la Maison des réfugiés au 52-60 boulevard Jourdan (14^e)

Rapporteur : M. Nicolas LIÉBAULT

M. LIÉBAULT

Merci Madame la Maire. Cette délibération prend place dans le projet de Maison des réfugiés qui répond à une volonté des Parisiens de faire de Paris une « Ville refuge ».

Des ateliers de concertation ont eu lieu en octobre dernier et les acteurs interrogés ont souhaité la création d'un lieu ouvert à tous, convivial, de rencontres et d'échanges pour les réfugiés et pour toutes les personnes investies à leurs côtés.

Comme approuvé en décembre dernier, la Maison des réfugiés sera implantée aux côtés de la future médiathèque du 19^e arrondissement sur la parcelle de l'ancien lycée hôtelier Jean Quarré avec une livraison prévue en 2022. La Ville a toutefois décidé qu'il y ait une préfiguration de cette Maison des réfugiés dès 2019 pour des activités à destination des réfugiés, des Parisiens sur un autre site temporaire.

Un appel à projets a donc été lancé le 18 janvier pour désigner le gestionnaire qui assurera la préfiguration de cette maison et a été remporté par « Emmaüs Solidarité » et « SINGA France ». Le site concerné est situé 50-62, boulevard Jourdan dans le 14^e, au rez-de-chaussée du centre d'hébergement d'urgence (ancien garage Citroën) qui accueille actuellement 263 personnes (hommes et femmes isolés, couples, familles) jusqu'en avril 2021. Le bâtiment a été mis à disposition « d'Emmaüs Solidarité » par l'établissement foncier d'Île-de-France et nécessite de gros travaux. Le projet de préfiguration occupera le rez-de-chaussée d'une surface d'environ 1 000 m² répartis entre un espace de convivialité avec un bar, une cuisine, une scène de spectacle avec des gradins, des bureaux pour des permanences, des sanitaires, une laverie, un studio d'enregistrement. L'intérêt est d'avoir un lieu véritablement ouvert sur le quartier.

Je trouve ce projet très intéressant dans la mesure où nous avons l'habitude, dans la politique d'hébergement en direction des réfugiés, d'avoir des lieux purement spécialisés et dédiés aux personnes réfugiées. Nous avons là un vrai projet inter population entre les Parisiens et les réfugiés qui partageront les mêmes espaces, ce que je trouve intéressant dans la philosophie d'intégration des réfugiés et des migrants dans la population globale.

Il est donc proposé d'allouer à l'association « Emmaüs Solidarité » une subvention d'investissement de 330 000 €. C'est une somme importante, mais qui correspond à un gros œuvre de cloisonnement, de sanitaires, de sécurité incendie, la mise en place de boutiques éphémères, le bar, les gradins, etc. dans un lieu tout de même assez compliqué (ancien garage) qui n'est pas forcément pensé au départ pour accueillir du public. Il s'agit également de signer la convention de subvention d'équipement. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

M^{me} PETIT

Merci Nicolas, pour le rappel de ce projet.

Y a-t-il des interventions ou des questions ?

DÉLIBÉRATION N° 225

– 2019 DASES 186 Subvention d'investissement (330 000 €) à Emmaüs Solidarité pour les travaux d'aménagement du site de préfiguration de la Maison des réfugiés au 52-60 boulevard Jourdan (14^e)

Rapporteur : M. Nicolas LIÉBAULT

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 25 dont 2 pouvoirs

Pour : 23 dont 2 pouvoirs

Ne prennent pas part au vote : 2 (M.C. CARRÈRE-GÉE, P. VIRY)

– **Projet de délibération 2019 DASES 259 Subventions (50 000 €) et conventions avec trois associations pour leurs actions de distribution de paniers solidaires en direction de personnes en situation de précarité (14^e et 10^e)**

Rapporteuse : M^{me} Catherine CHEVALIER

M^{me} CHEVALIER

Merci Madame la Maire. Nous avons longtemps attendu cette délibération qui concerne un beau projet avec une subvention et convention avec trois associations.

En juin 2018, le Conseil de Paris, porté par le groupe communiste, faisait voter une délibération relative à l'accès à une alimentation de qualité pour tous les Parisiens et toutes les Parisiennes et la création de paniers solidaires. Cette délibération proposait le financement de paniers solidaires visant à accompagner, en lien avec les halles alimentaires et les marchés comestibles, l'accès à une alimentation de qualité et durable pour les personnes en grande précarité.

En février 2018 a eu lieu l'inauguration de la halle alimentaire solidaire, 100 rue Didot, qui propose une alimentation variée de qualité durable et accessible et qui lutte également contre le gaspillage alimentaire. Ce projet a pu voir le jour grâce à la participation des habitants et au budget participatif. Dans le 10^e, c'est la halle alimentaire de l'association « Kelbongoo » qui propose des produits similaires à la nôtre en circuit court et qui est également issue du budget participatif.

Le projet de délibération que je vous propose de soutenir concerne les associations « Food2rue », « le Marché Solidaire » et « Emmaüs Solidarité » pour leurs actions de distributions de paniers solidaires dans le 14^e et dans le 10^e de nature à favoriser l'accès des familles en situation de grande précarité à des fruits et légumes selon des tarifs très en dessous du coût du marché.

Concernant le projet développé dans le 14^e qui nous intéresse particulièrement, les familles bénéficiaires du marché solidaire se présenteront pour être prises en charge par « le Marché Solidaire et la Panaméenne » pour stabiliser leur sortie d'accompagnement. Elles auront la possibilité de composer librement leurs paniers en effectuant leurs achats à la halle en présentant juste un badge à leur passage qui appliquera une réduction importante sur la catégorie du panier (fruits et légumes, épicerie). Le taux de prise en charge affiché sera d'environ 50 %. Ce dispositif permettra d'accompagner 96 personnes, celles-ci continuant d'être suivies par « le Marché Solidaire ». Il en va de même pour le 10^e arrondissement.

Afin de permettre à ces associations d'engager des actions, et compte tenu de l'intérêt de ces dernières pour la collectivité parisienne, je vous propose de fixer au titre de 2019 le montant de la subvention de fonctionnement comme suit :

- 21 400 € pour l'association « Food2rue » ;
- 3 600 € pour « le Marché Solidaire » ;
- 25 000 € pour « Emmaüs Solidarité »,

et d'autoriser la Maire de Paris à signer cette convention annuelle 2019-2020. Je vous remercie, mes chers collègues, d'en délibérer.

M^{me} PETIT

Merci beaucoup Catherine.

M. CHERKI

Merci Madame la Maire. Je voudrais féliciter le groupe communiste. Comme tu l'as rappelé Catherine, il s'agit dès le départ d'une initiative communiste au Conseil de Paris qui a permis cette volonté qui chemine et qui trouve maintenant son aboutissement dans ce projet. Il est utile, il concerne 96 personnes en très grande précarité, comme tu l'as rappelé très justement. Il est bien évident qu'une collectivité doit se préoccuper des personnes en grande précarité. Il est important de créer les conditions de leur accès à une alimentation de qualité. Il y a toutefois un côté psychologique qui n'est pas simple avec le badgeage, tout l'accompagnement, l'encadrement. Les conseillers en économie sociale et familiale sont utiles en aidant les personnes à gérer leur budget et à ne pas sombrer.

Je fais une remarque provocatrice. Je me souviens d'un candidat à l'élection présidentielle qui, en 2000, avait dit que son objectif était de « zéro SDF ». Le premier secrétaire de sa formation politique lui avait rappelé en pleine campagne que « ouvrier » n'était pas un gros mot. Je pense que la question n'est pas seulement celle de la grande précarité et de l'alimentation. C'est maintenant la question de savoir si des classes populaires, qui ne sont pas en grande précarité, qui travaillent, qui sont salariées, ou les classes moyennes, qui résident à Paris, peuvent se nourrir correctement quand leur reste à vivre a diminué, parce qu'ils consacrent une part très substantielle de leurs revenus dans le loyer. J'habite dans le quartier de la porte d'Orléans, il m'arrive de faire mes courses chez LIDL. Je vois la population, son évolution en 15 ans, même depuis 2001 quand j'ai été élu pour la première fois dans la majorité, entre la population qui, à l'époque, fréquentait les ED et celle qui, aujourd'hui, fréquente les LIDL. À cette époque, les personnes au bord de la grande précarité fréquentaient les ED, voire des jeunes étudiants à très faibles revenus. Les classes moyennes et les classes populaires salariées allaient dans les supermarchés classiques. Aujourd'hui, ils vont de plus en plus chez LIDL. Je croise parfois des personnes qui me disent faire majoritairement leurs courses chez LIDL et ne pas bien le vivre, venir chez Franprix en choisissant les produits parce que c'est trop cher pour elles.

Je pense que notre ville ne peut pas se désintéresser de cette question. Nous sommes bien sûr sous le régime de la liberté de commerce et de l'industrie. Mais, si dans une ville, une part substantielle de la population est prise entre, d'un côté les politiques en direction des précaires et des migrants - qu'il faut évidemment avoir - et de l'autre côté des effets de la gentrification... Cet effet n'augmente pas simplement le prix des logements, mais également celui des commerces aux alentours.

C'est une élue communiste qui rapporte la délibération initiée par son groupe. Il s'agit d'avoir cette réflexion collective et d'intégrer des solutions qui permettent aujourd'hui de se poser la question de la diversité de l'offre commerciale à Paris. Nous ne pouvons pas simplement résumer la politique sociale de la Ville de Paris à un effort sur le logement social qu'il fallait faire et qu'il faut continuer, un effort sur l'aide à la grande précarité, en passant à côté de ce que sont les effets de la gentrification sur le coût de la vie pour la majorité des hommes et des femmes qui travaillent dans notre capitale. Ils attendent de la puissance publique, à tous les niveaux, qu'elle amène des réponses à ces questions. Ces réponses existent, je ne prendrai pas le temps de les dénombrer dans ce Conseil d'Arrondissement, ce n'est pas le moment, ce sera celui de prochaines échéances, mais c'est une question centrale. Nous ne sommes pas là uniquement pour intervenir en faveur de la grande précarité, même si nous devons bien évidemment intervenir sur ce point.

Mme DAUCHEZ entre en salle

M. LIÉBAULT

J'apporte un élément de plus au débat engendré par les propos précédents.

L'objectif de départ des halles alimentaires était de garantir à des couches populaires larges, et pas seulement à des grands précaires, l'accès à une alimentation à la fois de bonne qualité et peu chère. Les centrales d'achat de la grande distribution prenaient un pourcentage tellement élevé entre le producteur et le consommateur que les produits étaient à la fois chers et de mauvaise qualité. Toutefois, nous sommes une ville, et nous agissons avec les outils que nous avons. Agir au niveau de la grande distribution, appliquer des coefficients multiplicateurs pour réduire les marges de la grande

distribution demande des décisions à l'échelon national et une politique nationale de contrôle sur les prix et les marges. La halle alimentaire du 14^e, malgré son importance, reste modeste à l'échelle de sa capacité. Elle ne touche certainement pas l'ensemble de la population de Paris. Pour véritablement agir de manière de beaucoup plus profonde, il faudrait agir sur la grande distribution et cela demande une volonté politique nationale qui n'est pour l'instant pas menée de cette manière.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Je n'entrerai pas dans ce débat interne.

Madame la Maire, je voudrais vous demander, dans le délai que vous jugerez approprié, de bien vouloir porter à notre connaissance un bilan économique et social de l'activité de la Panaméenne de la rue Didot au regard de l'importance des subventions reçues, directes et indirectes et de l'ampleur du projet initial. C'est une rue où beaucoup de commerces sont en difficulté et s'est également aggravé par les travaux actuels. Je vous remercie.

M^{me} CHEVALIER

Merci Madame la Maire. Pour répondre directement à cette dernière intervention, une étude est en cours de réalisation avec la halle alimentaire et les services de la Ville pour connaître le déroulement du projet et à qui ont bénéficié les subventions. Cette étude sera bien sûr à votre disposition.

M^{me} PETIT

Exactement. Ce bilan est en cours. J'invite ceux et celles qui s'intéressent au soutien de la Ville à l'ouverture de commerces, notamment alimentaires, et aux nouveaux métiers d'épiciers, à s'en rendre compte par eux-mêmes. Dans le cahier des charges de la Panaméenne était bien indiqué un prix direct, du producteur au consommateur, c'est-à-dire sans les marges et inférieur au prix pratiqué par la grande distribution sur des produits basiques. Mais M. CHERKI n'écoute pas les éléments donnés. Nous nous sommes également rendu compte qu'il n'était pas suffisant d'ouvrir ce type de commerce avec ce cahier des charges parce que, même avec des prix inférieurs aux grandes surfaces, les personnes concernées ne venaient pas pour autant à la Panaméenne faire leurs courses. Il en est de même à l'Entre pots, place Moro-Giafferi, où les prix pratiqués au kilo des produits vendus sont souvent là aussi inférieurs à ceux de la grande distribution classique. Ce dispositif est bien là pour aider.

De la même façon, quand un conservatoire s'ouvre porte de Vanves, ce n'est pas pour autant que les familles s'inscrivent forcément dans ce type d'enseignement. Il y a également l'aspect restauration de grande qualité, très accessible, développée le midi, le soir dans des lieux collectifs agréables et citoyens : la Panaméenne, le Moulin à café, la Table de la ressourcerie rue de l'Ouest. Ce sont des cantines populaires, dans le très bon sens du terme, accessibles, avec des produits de très grande qualité.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Je suis très gênée face à cette délibération.

M^{me} PETIT

Eh bien, il ne faut pas voter, cela n'est pas grave.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Pardon ? Mais ce n'est pas une réponse. Nous avons voté l'année dernière un paquet de subventions...

M^{me} PETIT

Vous êtes déjà intervenue sur la délibération.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Oui, bien sûr, mais comment est-il possible que nous n'ayons que le budget prévisionnel 2019 comme élément d'information ? Cela concerne des sommes faramineuses, 622 000 € de recettes dont les ventes ne représentent que la moitié. Nous voudrions juste savoir si ces ventes existent.

M^{me} PETIT

Nous avons entendu la demande de bilan.

DÉLIBÉRATION N° 226

– **2019 DASES 259 Subventions (50 000 €) et conventions avec trois associations pour leurs actions de distribution de paniers solidaires en direction de personnes en situation de précarité (14^e et 10^e)**

Rapporteuse : M^{me} Catherine CHEVALIER

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 26 dont 2 pouvoirs

Pour : 25 dont 2 pouvoirs

Abstention : 1 (M.C. CARRÈRE-GÉE)

– **Projet de délibération 2019 DAE 256 Subventions d'investissement de 113 473 € et conventions avec six associations locales (14^e)**

Rapporteuse : M^{me} Catherine CHEVALIER

M^{me} CHEVALIER

La délibération concerne plusieurs subventions. Ce montant total de 113 473 € est un reliquat. Vous parliez effectivement de subventions versées au titre du budget participatif pour créer la Panaméenne. La Mairie du 14^e a été pugnace pour demander la réaffectation de ces crédits qui avaient été votés et obtenir une partie des reliquats afin de poursuivre cette politique de soutien aux acteurs qui proposent une activité économique à impact social et environnemental positif. Cela constitue une innovation dans le mode de fonctionnement de la Ville de Paris, je pense que nous sommes le premier arrondissement à l'avoir demandé. Les associations concernées sont :

- « Biocycle » qui agit depuis 2015 en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire au travers d'activités de redistribution et de transformation d'invendus et de sensibilisation à cet enjeu. Pour développer ses actions, l'association souhaite acquérir un nouveau vélo-mixeur supplémentaire et je vous propose de lui attribuer une subvention d'investissement de 2 630 € au titre de l'exercice 2019 ;
- l'association « Café Pernety » qui gère et anime le Moulin à café depuis 2006. Cette association développe une offre de restauration solidaire, accessible, ouverte aux adhérents et aux habitants du 14^e et propose à ses consommateurs d'offrir des repas et des boissons pour les plus démunis. Pour développer ses activités et toucher un public élargi sur son offre de restauration solidaire, l'association souhaite réaliser des travaux et se doter d'une grande terrasse. Je vous propose à cet effet de lui attribuer une subvention d'investissement de 40 458 €, toujours au titre de l'exercice 2019 ;
- l'association « Food2rue » qui promeut depuis 2014 le droit à l'initiative économique et à l'insertion professionnelle des publics en situation d'exclusion. Elle promeut également des modèles d'alimentations accessibles et durables. Pour développer ses activités, l'association souhaite acquérir un nouveau véhicule et je vous propose de lui attribuer une subvention de 8 000 € au titre de l'exercice 2019 ;
- l'association « Kalizée » qui exploite le tiers lieu « La Fabrique Bohème », espace de création et de production collaborative ouvert depuis septembre 2017. Pour développer son action et améliorer les conditions d'accueil et de travail, l'association souhaite améliorer l'isolation de son local et acquérir des équipements de chauffage. Je propose donc de lui attribuer une subvention d'investissement de 15 480 € ;
- « La Ressourcerie créative » qui développe son association de ressourcerie généraliste depuis 2015 aux Grands voisins. Elle a collecté 170 000 t, dont 30 t collectées à domicile. Cette association souhaite développer ses opérations de collecte « hors les murs » en maintenant son service de collecte à domicile. Pour ce projet elle doit investir dans l'achat d'équipements pour le futur

espace de réemploi et souhaite se doter d'un triporteur. Je vous propose à cet effet d'attribuer une subvention de 10 500 € ;

- « La Table des matières » anime depuis 2016 un lieu dédié à la collecte, à la revente, au prêt et à la location de biens culturels d'occasion. Pour développer ses activités, l'association souhaite améliorer l'aménagement et l'équipement de son local. Je vous propose ainsi de lui attribuer une subvention de 7 989 € ;
- « La Caisse des écoles » qui assure le service de restauration collective dans les écoles de l'arrondissement. À ce titre, elle prépare en régie et distribue quotidiennement plus de 7 000 repas. Elle est historiquement engagée dans la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'alimentation durable. Partenaire du réseau municipal « 14^e anti gaspi », l'association sollicite aujourd'hui une subvention pour l'équipement des cantines en matériel permettant de limiter le gaspillage alimentaire et de sensibiliser les pensionnaires. Je vous propose à cet effet de lui attribuer une subvention d'investissement de 29 416 €.

Pour la petite histoire, lors de la grève de vendredi dernier, le personnel de la « Caisse des écoles » n'ayant pas pu venir travailler, elle a redistribué un lot de poissons important aux familles les plus démunies ou qui le souhaitent par deux associations dont nous saluons ici l'engagement. Je vous remercie d'en délibérer.

M^{me} PETIT

Merci Catherine. Y a-t-il des questions ou des interventions ?

M. AZIÈRE

Tout d'abord, tout le monde est conscient du rôle et de l'utilité de tout ce qui concourt à l'économie sociale et solidaire. Pour cette délibération, je me passerai de leçons, d'argumentaires dithyrambiques sur l'économie sociale et solidaire qui doit polliniser l'économie parisienne par des modèles de gouvernance plus démocratiques, des principes de gestion moins focalisés sur le lucre, la recherche avide du profit, avec des finalités sociales et environnementales plus fortes par rapport à l'entrepreneuriat classique. Je trouve que cette opposition entre l'économie sociale et solidaire et l'économie parisienne classique est totalement inutile et superflue, voire idéologiquement dangereuse. Je trouve que la rédaction de cette délibération n'est pas intellectuellement honnête. C'est d'ailleurs pour cela que je vais m'abstenir.

Par ailleurs, je reconnais que la vocation de cette délibération est bien d'offrir une alimentation saine et durable au plus grand nombre et d'éviter le gaspillage alimentaire. Je note qu'une partie de ces subventions, celle pour le Moulin à café est destinée à la création d'une terrasse. Or, il me semble que ce dernier a déjà une terrasse. Je voulais ainsi savoir quel était véritablement l'objet de la subvention de 40 458 € sachant que ladite terrasse fait régulièrement l'objet d'animations dans le quartier tout à fait utiles.

M^{me} PETIT

Toutes les mairies d'arrondissement peuvent demander d'utiliser le reliquat du BPP à l'alimentaire, l'argent estimé qui n'a pas été dépensé dans la réalisation. Nous devons retourner à la ville, mais nous pouvons en utiliser un tiers. De ce fait, le projet du Moulin à café faisait partie cette année-là des premiers projets qui n'avaient pas recueilli le nombre suffisant de suffrages par les Parisiens. Nous avons donc repris dans la liste le projet suivant non retenu. Ce n'est pas pour réaliser une plus grande terrasse, c'est pour un aménagement d'une terrasse pérenne.

Par ailleurs, les autres projets ne concernent pas des associations qui roulent sur l'or et qui font du profit.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

La tonalité de ces projets de délibération, le fait que nous ne comprenons le financement, l'absence de bilan, etc. finissent par semer le doute, pardonnez-nous, alors que l'action de ces associations est à saluer et que l'objectif est bon. Mais ce n'est franchement pas très sérieux. Nous ne pouvons que nous abstenir à la vue de tout cela.

M^{me} DAUCHEZ

Je serai brève. Je rejoins tout à fait les propos de mes collègues. Je m'interroge sur le fait que cette association, dont l'activité est magnifique, ne rencontre aucun problème quand elle a besoin de sortir ses tables et de s'installer sur la place. Aussi suis-je un peu dubitative sur la mise en place d'une terrasse qui, de plus, empiètera sur le domaine public et sur la place où les enfants jouent. Je suis juste quelque peu circonspecte.

M^{me} PETIT

Cela n'empiètera absolument pas plus. Je vous invite à aller rencontrer le Moulin à café. Ils n'ont pas 40 000 € de fonds propres à pouvoir investir du jour au lendemain pour améliorer leurs locaux et leur fonctionnement. Je pense que ce ne sont pas des partenaires de l'économie sociale et solidaire qui roulent sur l'or et qui font des profits et des bénéfices. Ils aménagent une terrasse qui leur permettra d'utiliser et d'accueillir beaucoup plus longtemps dans l'année des adhérents, des habitants et des usagers du café associatif. Peut-être participerez-vous avec beaucoup plus de plaisir et de bonheur au chantier participatif qui permettra de réaliser cette petite terrasse en bois qui ne prendra absolument pas plus de place que celle prise par les habitants lorsqu'ils s'installent de manière spontanée et sympathique autour du Moulin à café ? La vision du Moulin à café n'est absolument pas d'éviter aux enfants et aux familles de jouer sur la place, ou alors, en effet, je n'aurais rien compris au projet associatif de cette association que je pense connaître.

Je propose que le Moulin à café adresse les plans prévus à l'ensemble des élus, ainsi que le budget. Il y aura également un aspect de végétalisation qui améliorera le cadre de ce lieu.

M. LETISSIER

Très rapidement, mes chers collègues, en tant qu'adjoint à l'Économie sociale et solidaire, je voulais tout de même vous rassurer sur ce projet du Moulin à café. C'est un projet tout à fait pertinent dans le sens où ce lieu, vous le savez certainement, crée énormément de lien social dans le quartier. Quand il a fermé cet été, des personnes se plaignaient, car elles n'y viennent pas uniquement pour boire un café.

Si l'on part du principe que c'est un lieu devenu incontournable et indispensable en termes de lien social dans le quartier et même plus largement, je pense que cela justifie un effort budgétaire important. Les gens qui fréquentent ce lieu y sont vraiment très attachés. Je pense qu'une mairie s'honore à faire ce type d'investissement pour favoriser ce genre de lieu. Nous parlions tout à l'heure de la cherté de faire ses courses à Paris, de boire un verre ou de manger à Paris, combien existe-t-il de lieux comme le Moulin café aujourd'hui à Paris et dans l'arrondissement ? Il y en a très peu. Cela vaut le coup de soutenir très fortement ce type de structure. Merci.

M. SANCHES RUIVO

Je profite de ces différentes interventions pour vous parler de l'internationalisation du Moulin à café. Je tiens à les remercier ici publiquement de leur travail qui, de fait, n'est pas uniquement dans ce quartier. En effet, samedi dernier, à la Cité Internationale Universitaire de Paris, nous avons eu la chance de les accueillir, comme d'autres associations du 14^e prenant place à la Cité Internationale pour le bien des résidents et de tous ceux qui passent par la cité. Ils peuvent peut-être y trouver un public qui ne les connaît pas encore.

DÉLIBÉRATION N° 227

– 2019 DAE 256 Subventions d'investissement de 113 473 € et conventions avec six associations locales (14^e)

Rapporteuse : M^{me} Catherine CHEVALIER

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 26 dont 2 pouvoirs

Pour : 20 dont 2 pouvoirs

Abstentions : 6 (M.C. CARRÈRE-GÉE, P. VIRY, F. DE VIDAS, C. CHEVALLIER, É. AZIÈRE, M. L. DAUCHEZ)
dont 0 pouvoir

- **Projet de délibération 2019 DEVE 104 BP 2015 « Reconquête de la Petite Ceinture » - Subventions (31 217 €) à deux associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire (12^e, 14^e, 15^e et 20^e)**

Rapporteuse : M^{me} Valérie MAUPAS

M^{me} MAUPAS

Merci Madame la Maire. Nous avons déjà eu à voter cette délibération l'an passé sur les chantiers qui ont lieu chaque année sur la Petite Ceinture.

Cela fait partie de la mobilisation de la Direction des Espaces Verts pour l'intégration dans les équipes de personnes éloignées de l'emploi dans les parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale hospitalière d'État, des personnes en situation de handicap, ou des personnes en période de probation par exemple. La DEVE intègre dans le monde du travail ces personnes qui peuvent acquérir des compétences professionnelles dans des filières variées, qu'il s'agisse de l'entretien courant ou de prestations horticoles. Dans le cadre de ces démarches, il s'agit de cibler autant que faire se peut des Parisiennes et des Parisiens habitant les quartiers Politique de la Ville.

Notre assemblée a approuvé :

- en décembre 2016, la convention de superposition d'affectation avec la SNCF portant sur les entreprises de Petite Ceinture ferroviaire des 13^e, 14^e, 15^e arrondissements, de l'embranchement du tunnel des Gobelins jusqu'au niveau de la place Balard ;
- en juin 2017, un projet de convention de superposition d'affectation avec la SNCF portant sur les emprises de la Petite Ceinture ferroviaire dans les 12^e, 19^e et 20^e arrondissements ;
- en février 2018 un projet de convention de transfert de gestion de la tranchée Pereire dans le 17^e arrondissement.

En 2006, la SNCF avait fait le choix de confier l'entretien et la valorisation de ses infrastructures à des associations de chantiers d'insertion. Nous avons déjà voté l'an passé certaines subventions à ces associations. La Municipalité a souhaité que l'action sur le site de la Petite Ceinture soit réitérée. Ces chantiers, supports de formation et d'insertion sociale, ont concerné plus de 520 personnes qui ont été accompagnées vers le chemin de l'emploi, tout en contribuant à la propreté des lieux et à la préservation de la biodiversité locale.

Deux associations, « Espaces » et « Interface formation » ont fait part cette année de leur souhait de bénéficier de subventions d'investissement pour procéder notamment à l'acquisition du véhicule et de matériel d'entretien horticole, et l'association « Halage » a demandé un soutien de la ville pour aménager de nouveaux locaux au 70, Boulevard Ney, Porte de la Chapelle, en vue d'accueillir dans de meilleures conditions les salariés en insertion qui interviennent sur les chantiers d'agriculture urbaine sur la Petite Ceinture.

Dans la mesure où ces demandes s'inscrivent dans le cadre du projet de reconquête de la Petite Ceinture, il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- 20 000 € à l'association « Interface formation » pour l'achat d'un véhicule électrique pour le transport du personnel en insertion et le matériel pour évacuer les déchets liés à l'entretien de la Petite Ceinture ;
- 9 717 € à l'association « Interface formation » pour l'achat de matériel et outillage électrique destinés à remplacer le matériel thermique utilisé pour l'entretien de la Petite Ceinture sur les 12^e et 20^e arrondissements ;
- 1 500 € à l'association « Espaces » pour l'achat de matériel horticole adapté et performant pour réaliser un entretien écologique de qualité de la Petite Ceinture sur les 14^e et 15^e arrondissements ;
- 40 000 € à l'association « Halage » pour la réalisation de travaux et de mise en conformité des installations de sa base-vie de chantier, pour son activité sur la Petite Ceinture dans les 17^e, 18^e et 19^e arrondissements.

La dépense sera imputée au budget d'investissement de l'exercice 2019, sous réserve de la décision du financement. Mesdames et Messieurs, je vous prie de bien vouloir en délibérer.

M. CHERKI quitte la salle

M^{me} PETIT

Y a-t-il des questions ou des interventions ?

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Je voulais vous féliciter pour ce projet. Je trouve que l'idée d'organiser ce type de parcours d'insertion est remarquable.

Deux points sont toutefois en marge. De mon point de vue, il était difficile de faire plus moche pour l'escalier de descente sur la Petite Ceinture. Par ailleurs, il y a besoin de beaucoup d'entretien sur la Petite Ceinture, énormément d'arbres sont étouffés par le lierre et souffrent beaucoup, malgré les efforts réalisés. Nous voterons pour.

M^{me} PETIT

J'annonce que Pascal CHERKI a donné pouvoir à Hermano SANCHEZ RUIVO pour la fin de ce Conseil.

DÉLIBÉRATION N° 228

– **2019 DEVE 104 BP 2015 « Reconquête de la Petite Ceinture » - Subventions (31 217 €) à deux associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire (12^e, 14^e, 15^e et 20^e)**

Rapporteuse : M^{me} Valérie MAUPAS

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 26 dont 3 pouvoirs

Pour : 26 dont 3 pouvoirs

– **Projet de délibération 14 2019 20 Mise à disposition de terrains angle rues du Père Corentin et Tombe Issoire et square Maudy Piot-Jacomet (14^e), pour du compostage de quartier - Conventions d'occupation du domaine public avec l'association « Flora Tristan », espace régie de quartier du 14^e et l'association « Compost des Suisses »**

Rapporteur : M. Florentin LETISSIER

M. LETISSIER

Merci Madame la Maire. J'ai le plaisir de présenter cette délibération qui nous propose de voter la mise à disposition de terrains pour de nouveaux projets de compostage collectif de quartier.

Comme vous le savez, il existe trois types de compostage encouragé par la Ville de Paris : le lombricompostage individuel a placé chez soi, le compostage en pied d'immeuble, le compostage de quartier. C'est ce dernier cas qui nous intéresse ici.

Le premier site est situé à l'angle des rues du Père Corentin et de la Tombe Issoire et le deuxième dans le square Maudy Piot-Jacomet, du nom d'une militante féministe, anciennement square des Suisses. Je ne reviens pas sur le principe du compostage que tout le monde connaît.

Le premier projet a été porté à l'initiative d'un groupe d'habitants issus du conseil de quartier. Bravo à eux pour cette belle initiative. C'est l'association « Flora Tristan », régie de quartier du 14^e, qui fera le portage juridique de la structure, notamment pour toutes les questions d'occupation du domaine public.

Le deuxième point de compostage collectif sera porté par une association dédiée « Le compost des Suisses ».

Je vous propose de voter cette délibération, je vous remercie.

M^{me} PETIT

J'ai l'honneur d'annoncer que la balance commerciale « compost » du 14^e arrondissement est excédentaire. Pour chaque ouverture d'un point de compostage collectif, ce sont deux autres qui s'ouvrent. Celui de Tombe Issoire est à peine ouvert que déjà, dimanche, il nous était demandé d'en

ouvrir un autre au bas de l'avenue René Coty. Nous allons devoir trouver un système d'économie circulaire pour refaire passer notre compost produit.

Je rappelle une des attributions de l'association « Flora Tristan », régie de quartier. Systématiquement, quand un collectif d'habitants se constitue ou, dans l'idéal, quand il se monte en association, il est nécessaire de passer une convention avec l'association de la régie de quartier pour tout ce qui est entretien du matériel.

M. AZIÈRE

Au-delà de l'avantage immédiat de la réduction des déchets, pourrait-on un jour avoir un bilan de tous les points de compostage dans le 14^e, notamment de leur fréquentation ? Plus la balance sera excédentaire, mieux cela vaudra.

M^{me} PETIT

Je crois que l'on dénombre 50 à 100 foyers par point de compostage. Il faudrait en effet arriver à évaluer les déchets ainsi évités dans les poubelles de collecte d'ordures ménagères classiques.

M. LETISSIER

Monsieur AZIÈRE, si vous voulez récupérer de la matière après compostage, n'hésitez surtout pas à vous tourner vers les associations de compostage de quartier. Il en est ainsi pour celui situé au bas de la Mairie, dans le square.

DÉLIBÉRATION N° 229

– **14 2019 20 Mise à disposition de terrains angle rues du Père Corentin et Tombe Isoire et square Maudy Piot-Jacomet (14^e), pour du compostage de quartier - Conventions d'occupation du domaine public avec l'association « Flora Tristan », espace régie de quartier du 14^e et l'association « Compost des Suisses »**

Rapporteur : M. Florentin LETISSIER

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 26 dont 3 pouvoirs

Pour : 26 dont 3 pouvoirs

M^{me} PETIT

Bravo aux citoyens composteurs.

M. OGÉ quitte la salle

– **Projet de délibération 2019 DEVE 125 Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de bulbes aux Parisiennes et aux Parisiens**

Rapporteur : M. Florentin LETISSIER

M. LETISSIER

Merci Madame la Maire. Il s'agit ici d'encourager la végétalisation dans la Ville.

La Ville de Paris a mis en œuvre de nombreux dispositifs comme les « permis de végétaliser » qui consistent à autoriser les personnes à réaliser des plantations sur l'espace public. La possibilité est évidemment également offerte de planter dans les espaces privés. La Ville de Paris accompagne les Parisiennes et les Parisiens dans de nombreux actes de plantation en mettant à disposition des graines, des bulbes. Il s'agit là de reconduire l'opération « Des bulbes à tous les étages » avec la distribution gratuite de sachets de bulbes de tulipe botanique et de gloire des neiges sur les Berges de Seine, mais également à la Mairie de l'arrondissement pour que les Parisiennes et les Parisiens puissent planter et que tout cela puisse fleurir, encourageant ainsi la végétalisation de notre ville. Le budget de cette opération est évalué à environ 31 000 €, mais c'est un bon investissement.

M^{me} PETIT

Y a-t-il des questions ou des interventions ?

DÉLIBÉRATION N° 230

– 2019 DEVE 125 Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de sachets de bulbes aux Parisiennes et aux Parisiens

Rapporteur : M. Florentin LETISSIER

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 26 dont 4 pouvoirs

Pour : 26 dont 4 pouvoirs

M^{me} PETIT

Cyril MOURIN étant absent, je présente ses délibérations.

– **Projet de délibération 2019 DAE 180 Marchés découverts alimentaires et biologiques de Paris - modification du règlement**

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

M^{me} PETIT

Il s'agit d'adopter quelques modifications dans le règlement des marchés alimentaires. Nous essayons de favoriser à la fois la progression et le développement de ces marchés alimentaires, mais également d'y introduire de nouvelles pratiques, de nouveaux objectifs et de nouveaux acteurs.

La première modification concerne tout d'abord la promotion des circuits courts en demandant aux gestionnaires d'accorder une priorité à l'abonnement aux producteurs de ces circuits courts et à ceux de l'agriculture biologique.

La deuxième concerne la mise en place d'espaces de convivialité sur chaque marché afin d'en renforcer l'attractivité, à faire la place à de nouveaux commerçants et à de nouveaux types de restaurateurs en développant dans chaque marché la création d'espaces de convivialité et une offre traiteur en semaine.

La troisième modification porte sur la réglementation des sacs plastiques à usage unique et autres contenants alimentaires. Seuls les sacs en bioplastique, biosourcés, compostables, certifiés coton, seront autorisés. Les pailles devront être limitées à un usage nécessaire et devront également être en matière réutilisable ou biosourcée. Il sera interdit d'utiliser des bâtonnets mélangeurs, couverts et contenants jetables en plastique.

La dernière modification concerne le stationnement des véhicules des commerçants. Ces derniers, autorisés à vendre des produits alimentaires frais nécessitant d'être transportés dans des véhicules spécifiquement dédiés disposeront d'une surface de stationnement supérieure aux autres commerçants.

– **Projet de délibération 2019 DAE 255 Marchés découverts alimentaires et biologiques - attribution des délégations de service public des secteurs A et B**

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

M^{me} PETIT

Nous avons voté il y a quelques mois pour relancer la démarche de délégation de service public des marchés alimentaires de notre ville avec une répartition par secteur, par regroupement d'arrondissements. La délibération propose d'attribuer cette délégation de service public.

La ville confie à un gestionnaire la gestion et l'installation de ses marchés. Ils gèrent également la « programmation » de ces marchés, le bon équilibre entre les différents produits proposés avec des objectifs posés par la ville (nature du commerce, des produits et de leurs sources), certains aspects

d'animation et de développement de ces marchés qui en garantissent la bonne tenue, et les mètres linéaires.

Les six marchés du 14^e arrondissement étaient regroupés dans la délibération dans le secteur B regroupant les 5^e, 12^e, 13^e, et 14^e arrondissements. Le groupe BENSIDOUN « sortant » continuera de gérer ces marchés pour la période 2020-2026. Je ne reprends pas les objectifs que je viens d'énoncer en partie dans la délibération précédente en termes de programmation et de contenu de ces marchés. Il s'agit toujours de grosses délibérations.

M. AZIÈRE

Merci Madame la Maire. Nous voterons ces deux délibérations. En effet, nous nous étions abstenus dans la version précédente, mais certaines de nos remarques ont été prises en compte aujourd'hui.

Vous avez dit que c'était l'occasion d'introduire de nouveaux acteurs. Le « marché des marchés » est extrêmement important pour la vie des Parisiens et pour l'image de Paris. C'est un des facteurs d'attractivité pour notre ville, pour les Parisiens comme les non-Parisiens venant de province ou de l'étranger. J'aurais peut-être l'occasion d'en dire un mot. Il ne s'agit pas de ralentir quoi que ce soit dans la procédure d'attribution de ces marchés. Néanmoins, je trouve intéressant que la priorité ait été donnée, dans cette première délibération, à l'abonnement pour les producteurs en circuit court et en agriculture biologique. C'était une de nos demandes par rapport à la version précédente. Il me semblait que l'on n'y avait pas suffisamment renforcé l'offre en agriculture biologique sur le marché.

Par ailleurs, les modifications concernant les sacs, l'adoption de contenants alimentaires en matière bioplastique, biosourcée, etc. nous semblent aller dans le sens de la transition énergétique et d'une écologie au service de tous.

Je reste très sceptique quant à la nouvelle sectorisation. Nous sommes passés de trois à deux secteurs, ce qui ne me semble pas renforcer l'arrivée d'acteurs nouveaux et encore pas l'aspect concurrentiel que nous aurions pu faire jouer entre ces délégataires.

Ensuite, je fais une dernière remarque sur les nouvelles dispositions pour lesquelles il a été demandé aux délégataires de faire preuve d'innovation. Je m'interroge sur le fait de faire passer un impératif d'apport nouveau en termes d'attractivité des marchés et, par ailleurs, la nécessité de faire réaliser une étude de fréquentation des marchés. Il me semble que dans une bonne logique de marketing, il eut fallu faire précéder l'étude de fréquentation des marchés avant d'imaginer les nouveaux supports en termes d'attractivité et d'animation. Concernant la proposition que nous avons faite, j'insiste sur une stratégie touristique des marchés qui devrait être renforcée, ainsi que les marchés de nuit - idée que nous avons développée -, et les promotions de produits du terroir. Cela nous semble là aussi être adapté à une vitrine à la fois parisienne et nationale par nature.

Une troisième obligation est demandée aux délégataires, celle de financer une étude pour des stands innovants. Il reste à préciser la nature de l'innovation de ses stands. Parle-t-on de connectique, de numérique, de stands physiques ? Dans tous les cas, il me paraît essentiel que la commission du mobilier urbain soit saisie au bout de cette procédure sur la physionomie de ses stands. Il est bien de poser des exigences supplémentaires, mais il est bien aussi de les coordonner et de les contrôler, car le marché parisien est une image de marque.

Vous avez excusé Cyril MOURIN, et c'est bien naturel, je suppose qu'Olivia POLSKI est également excusée sur un sujet dont elle a la compétence sur le plan parisien.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Je fais miennes les remarques d'Éric AZIÈRE. Nous nous abstiendrons sur les deux projets de délibération en cohérence avec nos votes précédents.

Nous étions opposés au passage de trois à deux secteurs pour une question de concurrence. On parle d'innovation, mais l'on retient deux opérateurs historiques. Les secteurs étant plus grands, ils peuvent réaliser des économies d'échelle induisant une augmentation significative des redevances, mais ce n'est pas le cas. L'ambiance n'est pas très concurrentielle. L'innovation est un point positif, quoiqu'un peu flou. Je m'associe à la proposition d'Éric sur la configuration des stands. « Les commerçants qui exerceront sur cet espace auront des autorisations adaptées à la saisonnalité de leurs produits et aux besoins du marché ». On ne comprend pas bien quels sont les besoins du marché. La restriction de concurrence n'engendre pas de bénéfice financier pour la ville pour l'instant. Ainsi, nous nous abstiendrons. Merci.

M LETISSIER

Merci Madame la Maire. Les deux acteurs de ces marchés sont des acteurs économiques assez puissants. Il est ainsi parfois difficile d'innover, de trouver des dispositifs un peu différents. Je l'ai constaté sur certains marchés où ces gestionnaires sont tellement importants qu'il n'est pas toujours évident de répondre à la Mairie d'arrondissement. Il est assez difficile de faire des expérimentations sur un marché du 14^e.

En tant que groupe écologiste, c'est un point sur lequel nous voulons insister. Il ne s'agit pas tellement de vouloir toujours plus de concurrence libre et non faussée, et donc toujours plus d'acteurs, mais plutôt de se poser la question, avec les gros gestionnaires, de la taille humaine et de la capacité d'innover marché par marché avec les acteurs locaux. Le groupe écologiste demande à la Ville de Paris d'expérimenter de nouveaux dispositifs sur quelques marchés avec les conseils de quartier, les riverains, les associations, la Mairie d'arrondissement, etc. afin de regarder ce qu'il serait possible de faire.

Nous voterons cette délibération, mais notre demande a déjà été faite auprès de la DAE et nous n'avons pas vraiment de réponse pour l'instant. Nous verrons lors du prochain Conseil de Paris. Il est vrai qu'il faut prévoir un peu de flexibilité si l'on veut par exemple améliorer la gestion des invendus sur les marchés. Avec un très gros gestionnaire, cela se fait souvent de manière industrielle. Il est parfois intéressant d'aller plus dans le micro, l'humain, secteur par secteur.

M^{me} PETIT

Je vous propose de passer au vote pour ces deux délibérations. Je précise que Yves OGÉ a donné pouvoir à Eric AZIÈRE à compter de ces délibérations.

DÉLIBÉRATION N° 231

– **2019 DAE 180 Marchés découverts alimentaires et biologiques de Paris - modification du règlement**

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 26 dont 4 pouvoirs

Pour : 22 dont 4 pouvoirs

Abstentions : 4 (M.C. CARRÈRE-GÉE, P. VIRY, F. DE VIDAS, M. L. DAUCHEZ) dont 0 pouvoir

DÉLIBÉRATION N° 232

– **2019 DAE 255 Marchés découverts alimentaires et biologiques - attribution des délégations de service public des secteurs A et B**

Rapporteuse : Mme Carine PETIT

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 26 dont 4 pouvoirs

Pour : 23 dont 4 pouvoirs

Abstentions : 3 (M.C. CARRÈRE-GÉE, P. VIRY, M. L. DAUCHEZ) dont 0 pouvoir

M. MOURIN entre en salle

– **Projet de délibération 2019 DAE 216 Marché aux puces de la porte de Vanves (14^e) - modification du règlement et signature d'un avenant n°1 à la convention de délégation de service public pour la gestion du marché aux puces**

Rapporteur : M. Cyril MOURIN

M. MOURIN

Bonsoir à tous et pardonnez mon retard, M. CHERKI m'a dit que mes délibérations étaient passées.

La délibération 216 concerne le marché aux puces de la porte de Vanves. Comme vous le savez, la Ville de Paris a délégué la gestion du marché aux puces et du square aux artistes de la porte de Vanves à la société EGS pour une période de cinq ans à compter du 1^{er} avril 2017, le règlement actuel du marché datant de décembre 2017.

L'objet de cette délibération est de modifier le règlement d'intervention en répondant à plusieurs changements organisationnels :

- tout d'abord le déplacement de l'activité EDOR sur la rue Maurice Noguès avec l'augmentation du nombre de places de 30 à 50 ;
- l'occupation partielle de la place de la porte de Vanves par la brocante le matin et une réduction du nombre de mètres carrés occupés passant de 280 m² à 276 m². La DAE nous a confirmé que le calcul sur la place de la porte de Vanves avait été fait en ne prenant en compte que les contours afin de laisser le centre de la place pour un projet porté dans le cadre du budget participatif.
- l'adaptation d'une partie du dispositif de stationnement suite à l'aménagement de pistes cyclables sur les avenues Georges Lafenestre et Marc Sangnier. Il a été demandé au délégataire de placer des barrières Vauban à chaque extrémité de l'avenue Lafenestre et les commerçants devront désormais stationner en épi en bordure de pistes cyclables ;
- à la demande de la Préfecture de Police, la signalétique sera également précisée, délimitant le périmètre du marché pour faciliter le contrôle par les services de police des vendeurs à la sauvette ;
- enfin, l'installation d'un commerce alimentaire supplémentaire.

Je vous prie donc de bien vouloir en délibérer.

M^{me} PETIT

Merci Cyril. Je voulais juste compléter. Cela a fait l'objet d'un gros travail.

Il y a quelque temps, le marché faisait l'objet d'importants débordements de vente à la sauvette dans l'avenue Georges Lafenestre jusqu'au périphérique et même au niveau du groupe périscolaire Maurice d'Ocagne. Ce fut très compliqué. Le travail a été important tous les samedis et les dimanches entre la Préfecture de Police, les équipes du commissariat, de la Direction de la propreté et de la Direction des services de sécurité de la Ville de Paris qui, tous les week-ends, installaient des bennes, intervenaient, quadrillaient, y compris parfois l'intervention de la brigade équestre. Je veux également remercier les commissaires précédents qui se sont beaucoup impliqués sur ce sujet.

Nous avons réussi, mais c'est toujours tendu. Ces nouveaux périmètres désignés dans cet avenant retracent quelque peu cet accord avec le commissariat qui a besoin que le marché soit contenu sur un linéaire connu. Cela facilite leurs interventions, leurs surveillances et les interventions plus importantes quand il en a besoin. Par ailleurs, les pistes cyclables ont créé un tollé chez les commerçants qui se garaient un peu n'importe comment. Nous avons donc demandé à ce que le stationnement des commerçants s'adapte aux aménagements pour les cyclistes. Les commerçants ne se garaient que très rarement sur les places qui leur étaient réservées. Or, des arrêtés de voirie existaient, mais ne correspondaient plus à rien. Nous avons mis tout le monde d'accord. Les commerçants se gareront en épi le long des habitations. Des linéaires sont rendus aux habitants des quartiers afin qu'ils se garent en stationnement résidentiel sans crainte d'un enlèvement pour la fourrière. Nous essaierons de faire passer les arrêtés de voirie aux habitants du quartier qui tiennent beaucoup à ce marché, mais qui n'en doivent pas subir les contraintes.

DÉLIBÉRATION N° 233

- 2019 DAE 216 Marché aux puces de la porte de Vanves (14^e) - modification du règlement et signature d'un avenant n°1 à la convention de délégation de service public pour la gestion du marché aux puces

Rapporteur : M. Cyril MOURIN

Article unique : à la majorité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 27 dont 5 pouvoirs
Pour : 25 dont 5 pouvoirs
Abstentions : 2 (M.C. CARRÈRE-GÉE, P. VIRY) dont 0 pouvoir

– **Projet de délibération 2019 DAE 240 Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (64 073 €) et conventions avec les kiosquiers**

Rapporteur : M. Cyril MOURIN

M. MOURIN

La modernisation et la rénovation de nos kiosques se poursuivent. Attribuées par marché à la société Mediakiosk, elles engendrent un remboursement pour les kiosquiers lors de la durée des travaux. Par cette délibération nous sommes concernés pour le kiosquier du 2, avenue René Coty pour lequel nous proposons une subvention de 777 € pour 19 jours de fermeture. Je vous prie donc de bien vouloir en délibérer.

M. AZIÈRE

Une phrase me fait peur dans la délibération. J'ai assisté au renouvellement des kiosques dans Paris et dans le 14^e, kiosques qui sont d'ailleurs quelque peu trop hauts à mon avis, je pense qu'il y a une erreur de proportion, je le redis. La phrase est la suivante : « Un délai supplémentaire pourrait être nécessaire pour les raccordements des réseaux et d'éventuels aléas. » J'ai très peur parce que j'avais lu des choses similaires au moment de la transition des Vélib'.

M^{me} PETIT

Ah, il est taquin...

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Cela ne concerne pas les journaux. Il y a des travaux dans la rue Didot. Il serait bon de donner aux commerçants des fiches d'information sur les modalités selon lesquelles ils peuvent demander une indemnisation.

M^{me} PETIT

Cette intervention est hors sujet.

M. MOURIN

Les aléas ne sont pas précisés parce que, par définition, ils ne sont pas encore connus. Nous prévoyons ainsi toutes les situations. Je pense que cela s'adresse surtout aux commerçants eux-mêmes pour qu'ils soient rassurés=. Si jamais il y avait un jour supplémentaire de fermeture, il s'agit de les garantir que la subvention serait modifiée et augmentée le cas échéant en cas de nuisances. Mais il n'y a pas d'aléa majeur les concernant.

Pour les commerçants de la rue Didot, comme vient de me le souffler Mme LEKIN, ils ont déjà été informés sur les modalités de remboursement. La Mairie leur a adressé une fiche type avec le formulaire à remplir pour solliciter ce type d'indemnisation.

M^{me} PETIT

Exactement. Cela a été fait avant l'été. Nous allons d'ailleurs demain soir à la rencontre des habitants de la rue Didot pour expliquer cette petite phase de chantier.

DÉLIBÉRATION N° 234

– **2019 DAE 240 Attribution d'indemnités exceptionnelles aux kiosquiers de presse parisiens (64 073 €) et conventions avec les kiosquiers**

Rapporteur : M. Cyril MOURIN

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 27 dont 5 pouvoirs
Pour : 27 dont 5 pouvoirs

– **Projet de délibération 2019 DVD 46 Subventions (279 000 €) et conventions avec neuf associations pour leurs actions en faveur du vélo.**

Rapporteuse : M^{me} Sylvie LEKIN

M^{me} LEKIN

Merci Madame la Maire. La délibération DVD 46 a pour objectif de donner une subvention de 279 000 € et convention avec neuf associations pour leurs actions en faveur du vélo. Nous sommes concernés par trois associations.

Le plan vélo de la ville de Paris de 2015 à 2020 prévoit la multiplication des voies cyclables et des aires de stationnement vélo et prévoit également le développement des services aux cyclistes, essentiels pour encourager la pratique. Ces initiatives rencontrent un véritable succès. Les demandes des usagers sont nombreuses et les associations s'investissent de plus en plus pour créer de nouveaux ateliers sur tout le territoire parisien. La Ville de Paris appuie et encourage ces dernières en leur apportant son soutien financier. Dans ce cadre, il vous est proposé de voter pour ces associations :

- l'association « Développement Animation Vélo Solidaire » propose depuis 2016 - cela fera plaisir à Hermano - des cours de vélo à la Cité Internationale Universitaire de Paris. Elle organise à la fois des cours d'apprentissage pour débutants, mais aussi des cours de perfectionnement. Elle souhaite poursuivre ses activités de vélo-école en 2019, avec la mise en place du premier centre d'apprentissage du vélo électrique à Paris, proposant ainsi un pôle d'initiation au vélo électrique à des personnes découvrant cette nouvelle pratique, l'apprentissage du vélo en direction des écoles en réseau d'éducation prioritaire permettant d'initier les élèves dès le plus jeune âge. Le montant de la subvention proposée est de 15 000 € en fonctionnement et 5 000 € en investissement ;
- la deuxième association, que nous connaissons bien dans le 14^e, est « Solicycle ». Depuis 2016, Solicycle est présente sur plusieurs sites de Paris, dont la porte de Vanves. L'association propose des temps d'auto réparation pendant lesquels les usagers sont accueillis et conseillés dans l'entretien de leur vélo. Elle fonctionne sur un modèle de chantier d'insertion et dans une démarche de développement social et durable pour recycler des vélos destinés au rebut qui sont ensuite valorisés sous forme de pièces détachées. Le montant de la subvention proposée est de 14 000 € en fonctionnement et de 10 000 € en investissement ;
- la troisième association, que nous connaissons bien aussi, est « Mieux se Déplacer à Bicyclette ». Elle est très présente dans l'arrondissement. Elle sollicite une subvention de fonctionnement pour mener à bien en 2019 de nombreuses animations sur le thème du vélo : balades hebdomadaires, soirées, débats, ainsi que des séances de sensibilisation en partenariat avec la Préfecture et des ateliers de prévention à la sécurité routière. Le montant de la subvention proposée est de 31 000 € en fonctionnement.

Mes chers collègues, je vous demande d'en délibérer.

M. AZIÈRE

Je voterai bien évidemment cette dernière délibération. Les cours de vélo, l'apprentissage, la réparation, tout cela est très utile. Je voulais savoir si la Ville a prévu par ailleurs un véritable plan vélo à Paris, comme d'autres grandes villes françaises l'ont fait. Ce n'est pas le tout d'apprendre à faire du vélo, il serait bien de pouvoir s'en servir dans des conditions sereines et sécuritaires.

M^{me} PETIT

Passons au vote, et pas à la provoc'.

DÉLIBÉRATION N° 235

– **2019 DVD 46 Subventions (279 000 €) et conventions avec neuf associations pour leurs actions en faveur du vélo**

Rapporteuse : M^{me} Sylvie LEKIN

Article unique : à l'unanimité, avis favorable est donné au projet de délibération mentionné au visa

Votants : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 27 dont 5 pouvoirs

M^{me} PETIT

Il nous reste trois points à l'ordre du jour. Deux concernent des propositions de vœux du groupe communiste. Je passe la parole à Catherine CHEVALIER.

– **Projet de vœu V14 2019 29 Vœu du Groupe PCF relatif à la suppression du train des primeurs Perpignan-Rungis**

Rapporteuse : M^{me} Catherine CHEVALIER

M^{me} CHEVALIER

Madame la Maire et mes chers collègues, je sais que ce vœu a déjà été déposé auprès du Conseil de Paris en juin dernier. Nous le représentons ici dans l'espoir d'une avancée. Ce vœu est relatif à la suppression du train des primeurs Perpignan-Rungis :

- considérant le « Plan alimentation durable 2015-2020 » élaboré en consultation avec les mairies d'arrondissement et les citoyens,
- considérant la part de l'alimentation durable à Paris passée de 7 % en 2008 à 42 % faisant de Paris le premier acheteur public d'alimentation biologique en France,
- considérant qu'il est impératif d'influer sur un approvisionnement en circuit court pour Paris,
- considérant que Paris est signataire des accords de Milan qui invitent les villes à développer des systèmes alimentaires durables privilégiant la biodiversité et de déterminer les flux de nourriture qui circulent vers et à travers la ville pour assurer l'accès physique des aliments frais en adoptant une planification durable des transports et de la logistique visant à réduire les émissions de CO2 grâce aux moyens de transport doux,
- considérant l'impact écologique du transport par route des denrées alimentaires induit par la suppression du train dit « des primeurs », son arrêt obligerait de fait 10 000 camions par an à prendre les autoroutes du Sud vers Paris,
- considérant que depuis mai, faute d'accord avec la SNCF et les sociétés de transport, la liaison Perpignan-Paris est en sursis, mais que ce train roule effectivement à vide depuis le 15 juillet,
- considérant qu'à l'heure où le réchauffement climatique alerte, interpelle les dirigeants du monde jusqu'au G7, personne ne peut assumer la suppression d'un train remplacé par des camions, même lorsque la Ministre de l'Environnement semble préférer la route au fer,

Nous émettons le vœu que la Maire de Paris se rapproche de Mme Élisabeth BORNE, Ministre des Transports et de la Transition Énergétique, pour qu'une situation pérenne puisse être trouvée avec la SNCF pour préserver ce train qui alimente le MIN de Rungis en fruits et légumes depuis des décennies. Je vous remercie.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Je félicite nos collègues communistes pour ce vœu. C'est un véritable scandale, il n'y a toujours aucune solution pérenne trouvée à ce sujet. Il paraît évident que la Ville de Paris aurait dû s'engager de façon extrêmement forte sur ce sujet qui est celui de son approvisionnement et de son empreinte écologique. Celle-ci ne s'arrête pas aux limites du périphérique. J'ai fait la même demande par lettre à Mme HIDALGO. Je trouve son silence incompréhensible sur un sujet aussi important pour lequel la réponse est aussi évidente. Nous voterons évidemment ce vœu.

M. LETISSIER

L'empreinte carbone d'une ville ne se limite pas à ce qui se passe intra-muros. C'est effectivement un sujet très important. Tu l'as rappelé, Catherine, un vœu a été déposé au Conseil de Paris en juin dernier par le groupe écologiste, mais je pense qu'il est utile de le remettre sur la table, d'alerter à nouveau puisque rien n'a avancé depuis ce moment. D'autant plus que la Ville de Paris est membre

de la Semmaris, la Société d'Économie Mixte d'aménagement et de gestion du marché de Rungis à hauteur de 13 % du conseil d'administration. Elle est donc un acteur parfaitement légitime pour interpeller la ministre et a également toute sa place dans la négociation pour le maintien de cette ligne. Nous voterons évidemment ce vœu.

M^{me} PETIT

J'ajoute que beaucoup de groupes, pas seulement le groupe écologiste, ont été à l'initiative de vœux en ce sens aux précédents Conseils de Paris. Toutefois, il ne s'est rien passé depuis, hormis le fait que les camions ont repris la route.

M^{me} PETIT

Elle s'est déjà exprimée sur ce sujet avant l'été, bien avant ce conseil de septembre. La Métropole du Grand Paris s'est également exprimée sur ce sujet.

Je pense qu'en termes de silence celui d'Élisabeth BORNE est tout de même plus éloquent.

DÉLIBÉRATION N° 236

– **Vœu V14 2019 29 Vœu du Groupe PCF relatif à la suppression du train des primeurs Perpignan-Rungis**

Rapporteuse : M^{me} Catherine CHEVALIER

Article unique : après discussion, le vœu ainsi amendé est adopté à l'unanimité.

Votants : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 27 dont 5 pouvoirs

– **Projet de vœu V14 2019 30 Vœu des élus PCF et de la majorité municipale concernant le service public de l'école inclusive dans le cadre de l'école de la confiance**

Rapporteuse : M^{me} Catherine CHEVALIER

M^{me} CHEVALIER

Merci Madame la Maire. Ce vœu est un *bis repetita*. Il avait déjà été défendu l'année passée à la même époque. Il concerne le service public de l'école inclusive dans le cadre de l'école de la confiance.

Nous avons des articles et des circulaires relatives à l'école inclusive, à la gestion des accompagnants d'élèves en situation de handicap.

Nous avons un service public de l'école inclusive qui a mis en place des « pôles inclusifs d'accompagnement localisés », les PIAL, nouveaux dispositifs devant théoriquement assurer une meilleure gestion des accompagnants pour répondre au plus près des besoins des élèves en situation de handicap.

Aussi beau que soit l'intitulé, il n'en cache pas moins une réalité crue basée sur l'austérité budgétaire qui s'incarne sur le terrain par l'usage immodéré de la mutualisation des aides humaines au détriment des accompagnants et des accompagnements individuels.

Enfin, un accompagnant pourra avoir en charge quatre à six enfants dans la semaine, en général sur une quotité de travail hebdomadaire de 24 heures. Nous avons connu de belles envolées ministérielles sur l'apport qualitatif de l'école de la confiance.

Il est possible de graver dans le marbre de fausses promesses, à savoir proposer de meilleures conditions de travail aux accompagnants, et promettre aux parents que chaque enfant sera pris en charge par une aide humaine et sera accompagné le jour de la rentrée scolaire, mais que préalablement, les familles, accompagnants et enseignants se seront rencontrés.

Le 5 juin 2019, deux circulaires ont été publiées au moment de la fermeture des services académiques. Ainsi, à ce moment-là, de nombreuses familles ne savaient pas si leur enfant serait accompagné à la rentrée et nombre d'accompagnants ne savaient pas non plus si leur contrat serait renouvelé.

Nous considérons que le ministère de l'Éducation nationale ne s'est pas donné les moyens de rendre lesdites circulaires applicables en renforçant notamment les équipes de gestions afin que les nouveaux contrats soient signés en amont à la rentrée, ce qui maintient les accompagnant·e·s dans la précarité, l'angoisse et la colère qui a eu pour conséquence de retarder la signature du contrat et de rendre impossible les rencontres familles-accompagnant·e·s avant le début de la rentrée.

De ce fait, comme tous les ans, de nombreux accompagnant·e·s étaient encore absent·e·s le jour de la rentrée et les élèves se sont vus refuser l'accès à l'école pour cause d'absence de ces accompagnant·e·s (ce qui est d'ailleurs illégal).

Pour toutes ces raisons, nous souhaitons :

- mettre fin à la désorganisation annuelle des rentrées scolaires, en nous dotant surtout d'une plate-forme numérique à quatre entrées : la MDPH saisirait la notification d'aide humaine et la manière d'accompagner les élèves, le professeur référent indiquerait le lieu de scolarisation de l'élève, et la coordination effectuerait un accompagnement en fonction de ces paramètres, les gestionnaires prépareraient les contrats et les procès-verbaux d'installation en conséquence ;
- mettre fin à la persistance d'un traitement archaïque des données, qui pérennise l'angoisse des parents quant à la scolarisation de leurs enfants, et celle des accompagnants quant à leur devenir ;
- demander également la suppression des dits PIAL qui, loin d'améliorer l'accompagnement des élèves, le rendra plus perlé et ne contribuera pas à le rendre plus qualitatif.
- enfin, demander la fin de la précarisation du métier d'AESH par le versement d'un salaire décent, la création d'une filière professionnelle en formation initiale, ainsi qu'une formation continue conséquente, un plan de carrière et une titularisation. Je vous remercie pour votre vote.

M^{me} PETIT

Je passe la parole à Virginie CASSAND du public qui souhaite intervenir sur ce sujet.

M^{me} CASSAND

Je reprends ce que vient de dire Catherine CHEVALIER.

Bonjour Madame la Maire, bonjour Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous remercie de me donner encore une fois la parole. Je reviens vers vous pour vous entretenir des conditions socioéconomiques et professionnelles des accompagnants d'élèves en situation de handicap.

Depuis mon dernier vœu le 10 septembre 2018, le ministère de l'Éducation nationale et le secrétariat d'État chargé des personnes handicapées ont fait beaucoup de bruit pour rien. Comme vous le savez, dans un premier temps, une concertation sur l'école inclusive a été organisée dans laquelle il n'a jamais été donné l'opportunité aux parents, enseignants et accompagnants de se rencontrer pour réfléchir ensemble sur la mise en œuvre du projet de l'école inclusive. Nous avons tous été reçus séparément pour faire remonter nos doléances respectives. En matière de concertation, il est possible de mieux faire.

Dans le même temps, la future loi sur l'école de la confiance était présentée à l'Assemblée nationale. L'absence dans ce projet de loi de toute référence aux élèves en situation de handicap a mis les parents hors d'eux et a conduit le ministre de l'Éducation à ajouter subrepticement, à la veille du vote, un article 5 relatif à l'école inclusive. Celui-ci annonçait la création des Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés, les PIAL, nouveaux dispositifs qui doivent assurer une meilleure gestion des accompagnants pour répondre au plus près des besoins des élèves en situation de handicap.

Dans sa lancée législative, le ministère de l'Éducation a fait publier deux circulaires le 5 juin 2019, l'une concernant l'école inclusive, l'autre la gestion des accompagnants. Tout ceci pour marquer dans le marbre de fausses promesses, proposer de meilleures conditions de travail aux accompagnants, et promettre aux parents que chaque enfant avec notification d'une aide humaine sera accompagné le jour de la rentrée scolaire et que préalablement familles, accompagnants et enseignants se seront rencontrés.

Depuis le 5 juin 2019, et le 19 juillet, date de fermeture des services académiques, de nombreuses familles ne savaient pas si leur enfant sera accompagné à la rentrée et bon nombre d'accompagnants ne savaient pas si leur contrat serait renouvelé. Comme d'habitude, la rentrée fut un fiasco pour les

familles et les accompagnants. La preuve avec ses files d'attente de parents et d'accompagnants qui se sont formées quotidiennement aux abords du rectorat dans la première quinzaine de septembre, les premiers pour réclamer un accompagnant pour leurs enfants, les seconds pour signer leur contrat.

Il semble que le ministère de l'Éducation nationale ne se soit pas donné les moyens de rendre lesdites circulaires applicables, en renforçant notamment les équipes de gestion afin que les nouveaux contrats soient signés en amont de la rentrée. Nonobstant le maintien des accompagnants dans la précarité, l'angoisse et la colère, ce retard dans les signatures de contrats a rendu irréalisables les rencontres entre familles et accompagnants avant le début de l'accompagnement. De ce fait, comme tous les ans, de nombreux accompagnants étaient encore absents le jour de la rentrée, et les élèves se sont vus refuser l'accès à l'école, ce qui, pour rappel, demeure toujours illégal.

De plus, en cette rentrée 2019, outre l'habituelle désorganisation des renouvellements des contrats, les absences ou erreurs d'affectation, il s'y est greffé la méconnaissance du fonctionnement du PIAL par toutes les parties concernées, accompagnants, parents, chefs d'établissement, ces derniers ayant hérité d'une nouvelle compétence en la découvrant à la rentrée sans savoir qu'ils devaient l'assumer. S'agissant de la désorganisation institutionnelle de la rentrée scolaire, il semblerait que les seuls outils dont dispose le rectorat soient des tableurs et des traitements de texte. La MDPH qui notifie l'aide humaine par courrier, les professeurs référents et les coordinatrices qui remplissent des tableurs, les premiers pour indiquer où sont scolarisés les élèves, les secondes pour indiquer où sont affectés les accompagnants. Chaque partie saisit des données sans les mettre en commun et, par conséquent, ce travail au réseau ralentit les affectations d'accompagnants, car la communication entre lesdites parties est irrégulière. D'autres tableurs circulent entre coordination et gestionnaire de paie, mais toujours pas en réseau.

Par ailleurs, il semble ne pas avoir échappé au ministère de l'Éducation que le taux de démission des accompagnants poursuivait son ascension. C'est la raison pour laquelle, en sus de tout cet amateurisme pour construire l'école inclusive, le ministère de l'Éducation persiste dans cette voie en recrutant des jeunes effectuant leur service civique. Les revendications parentales sur la formation des accompagnants ne sont peut-être pas parvenues jusqu'à l'Olympe, peut-être en est-il de même pour celle des accompagnants. Toujours est-il que mettre auprès d'un élève un adulte sans formation qui ne peut accompagner l'élève que neuf mois démontre bien l'absence de volonté ministérielle pour valoriser le métier d'accompagnant et sa non-prise en compte de l'importance de la continuité dans l'accompagnement. Où sont les envolées ministérielles ? Qu'en est-il du bien-être des élèves ? Où sont les perspectives de carrière annoncées et la professionnalisation des accompagnants tant déclamées dans maintes interventions radiophoniques ou télévisées ? Est-on vraiment dans une perspective de construction de l'école inclusive ?

Pour toutes ces raisons, nous demandons à Madame la Maire de Paris de bien vouloir se rapprocher du ministre de l'Éducation nationale pour qu'il mette fin à la désorganisation annuelle des rentrées scolaires, en se dotant d'une plate-forme numérique à quatre entrées. La MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) saisirait la notification d'aide humaine et la manière d'accompagner l'élève, le professeur référent indiquerait le lieu de scolarisation de l'élève et sa classe, la coordination affecterait un accompagnant en fonction de ces deux paramètres et les gestionnaires prépareraient ainsi les contrats et les procès-verbaux d'installation en conséquence. La vision globale pour chacune des parties de l'accompagnement des élèves permettrait meilleure anticipation des changements, de leurs besoins, et par conséquent une meilleure anticipation des affectations des accompagnants. La persistance d'un traitement archaïque des données pérennise l'angoisse des parents quant à la scolarisation de leur enfant et celle des accompagnants quant à leur devenir.

Le PIAL désorganise l'affectation des accompagnants qui jusque-là était le fait de cinq pôles de coordination de Paris. Bien que ce système ait des manques, comme je viens de l'évoquer, il a l'avantage d'essayer d'envisager une vision globale des accompagnements dans tout Paris. Les PIAL sont destinés à être des vases clos au sein desquels les accompagnants auront un lien de subordination plus fort qu'il existe actuellement, et dans lesquels le respect des quotités horaires d'accompagnement des élèves sera difficilement contrôlable.

Nous demandons donc la suppression des PIAL et nous persistons à demander la déprécarisation de notre métier par le versement d'un salaire décent - et là, je me répète, Madame -, la création d'une filière professionnelle en formation initiale, une formation continue conséquente, un plan de carrière et une titularisation.

Il semble que l'école inclusive que parents et accompagnants réclament de leurs vœux ne prendra pas forme sous ce quinquennat. Au nom de mes collègues et de moi-même, je remercie le groupe communiste de porter ce vœu à la mairie de Paris. Je remercie Mme la Maire du 14^e arrondissement et tout son Conseil Municipal. Merci de m'avoir écouté.

M^{me} CARRÈRE-GÉE

Nous voterons pour ce vœu, sans que cela signifie que nous souscrivons à tous ses mots. Effectivement, il y a encore beaucoup à faire pour arriver à une école inclusive. Tant qu'il y aura un seul enfant qui sera dans le besoin d'un accompagnement et que sa famille ne sera pas bien prise en charge en amont, il restera utile de voter ces vœux.

M. AZIÈRE

Au nom du groupe UDI MoDem, je ne prendrai pas part au vote. Je ne voudrais pas que ces séances de vœux émanant des groupes soient complètement hors-sol et se fassent en dehors des compétences classiques ou des compétences qui sont les nôtres et se substituent à un dialogue social auquel je fais confiance avec ses représentants syndicaux, pouvoirs publics, ministères pour traiter des sujets. Nous n'allons pas mandater sans arrêt la Maire de Paris sur des sujets d'intérêt national en l'occurrence. Autant le vœu précédent peut avoir quelque chose à faire avec l'approvisionnement du marché parisien et son impact carbone, autant pour le cas présent, je considère que nous sommes hors champ de compétences de notre collectivité. C'est la raison pour laquelle je ne prendrai pas part au vote.

M^{me} BERTRAND

J'aiderai juste M. AZIÈRE à atterrir dans le 14^e arrondissement. Premièrement, je soutiens tout ce qui a été dit. La réalité ne correspond pas du tout à la communication forte affichée. Pour vous faire atterrir dans le 14^e arrondissement, nous avons l'an dernier, avec Carine PETIT, écrit au rectorat à peu près à la même période pour comptabiliser le nombre de personnes qui manquaient afin d'accueillir des enfants handicapés dans les écoles. Nous venons de faire exactement le même travail, et nous avons aujourd'hui des enfants qui ne peuvent pas être accueillis dans nos écoles parce qu'il n'y a personne pour s'en occuper. Cela représente plus d'une dizaine de familles.

M. MOURIN

Je m'abstiendrai sur ce vœu, et je m'en explique. Je comprends totalement les considérations du vœu qui sont objectives et factuelles. La description que vous nous faites de la situation dans laquelle nous sommes est incontestable. Néanmoins, ce qui me gêne un peu dans la manière dont le sujet est traité est que l'on semble oublier d'où l'on part et où l'on va.

Si l'on observe le budget actuel consacré à l'école inclusive sur cette partie, il représente à peu près 2,5 milliards d'euros par an. Si chaque enfant pouvait arriver à l'école en étant accompagné, le calcul s'élève à 7,5 milliards d'euros supplémentaires. Cela signifie que le chemin est lourd, long et difficile à prendre. Je constate que, cette année, l'augmentation du budget de l'État sur ce dispositif a été de 25 % pour arriver aux 2,5 milliards. Depuis 2014-2015, un combat a été mené, les choses commencent à avancer plus vite. Nous avons multiplié par six le nombre d'élèves accompagnés. Nous sommes très loin de réussir quelque chose de totalement satisfaisant, c'est certain. En revanche, l'idée que cette situation date de cette année ou de ce gouvernement est fautive. Vous l'avez dit à plusieurs reprises, cela fait 15 ans que ce problème existe. Je trouve qu'il y a une tendance à l'amélioration depuis quatre ou cinq ans. Un bond financier a été fait, il s'accélère. Les PIAL ont pour vocation à répondre à un problème d'organisation que vous avez extrêmement bien décrit. Je rappelle juste qu'ils sont mis en place à titre expérimental, progressif. À la rentrée, il n'y avait qu'un tiers des établissements qui étaient complètement intégrés dans ce dispositif. Les constats que vous avez faits sur la désorganisation sont largement connus, c'est un élément de réponse. Si cela n'est pas opérationnel, je pense que les acteurs du secteur essaieront de le modifier. L'objectif étant de satisfaire les familles. Il n'y a pas d'enjeu de désorganiser, bien au contraire. Essayons tous ensemble d'avancer. Il s'agit d'un combat très légitime à mener. Toutefois, je ne peux pas voter un vœu qui nierait le fait que le chemin sera encore très long, qu'il est très difficile et que beaucoup d'acteurs essaient petit à petit de le faire avancer.

DÉLIBÉRATION N° 237

– **V14 2019 30 Vœu des élus PCF et de la majorité municipale concernant le service public de l'école inclusive dans le cadre de l'école de la confiance**

Rapporteuse : M^{me} Catherine CHEVALIER

Article unique : après discussion, le vœu ainsi amendé est adopté à l'unanimité.

Votants : 24 dont 4 pouvoirs

Pour : 23 dont 4 pouvoirs

Abstention : 1 (M. MOURIN) dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 3 (Mme CHEVALLIER, M. DE VIDAS et M. AZIERE (+ pouvoir M. OGE))

– **Q14 2019 05 Question orale de Mme Marie-Laure DAUCHEZ et des élus de la droite et du centre, relative à la rentrée au sein du conservatoire Darius Milhaud**

M^{me} DAUCHEZ

Merci Madame la Maire. Je reviens à des questions plus locales. Je parle du nouveau conservatoire.

La rentrée du conservatoire a eu lieu le 2 septembre dernier au sein du bâtiment existant avec notamment la tenue des rencontres pédagogiques entre les enseignants et les familles.

Dans un courrier du 19 février dernier que vous avez adressé aux parents des élèves du conservatoire, vous avez indiqué que la période du 16 septembre au 5 octobre ferait l'objet, je vous cite, « d'un projet banalisé qui consistait en la préparation de plusieurs temps forts en cours de réflexion, proposé par le conservatoire aux élèves en lien avec l'ouverture du nouveau conservatoire. » Il s'agissait de mettre en place un kaléidoscope de temps forts de musique, de danse, de théâtre pour l'année 2018 2019, de préparer des représentations futures dans le grand studio, de préparer des happenings sur le modèle des folles journées à Nantes.

Dans ce même courrier, vous nous avez précisé que l'emménagement au sein du nouveau conservatoire n'aurait pas lieu avant le 4 octobre du fait des retards pris par les travaux de construction, et que les cours seraient interrompus à partir du 7 octobre afin de permettre le déménagement des équipements de l'actuel CMA vers le nouveau et la prise en main du nouveau bâtiment par l'équipe du CMA.

Dans un mail aux familles du 18 juin dernier, la directrice du conservatoire confirmait la reprise des cours le 16 septembre, mais ne donnait aucune indication quant aux contenus des enseignements pendant la période précédant le déménagement dans le nouveau bâtiment, en lien avec votre courrier du 19 février.

Par ailleurs, l'objectif que vous aviez affiché avec la construction de ce nouveau conservatoire était, je le rappelle, d'offrir un espace d'accueil moderne et confortable pour tous les élèves et les enseignants, de doubler la capacité d'accueil du conservatoire et donc d'augmenter le nombre d'élèves. Le site Web de la Mairie prévoit d'ailleurs toujours dans son contenu une augmentation de cette capacité d'accueil autour de 2 600 élèves y compris hors les murs.

Compte tenu de tous ces éléments, il nous paraît important aujourd'hui de dresser un état des lieux de la rentrée et nous souhaitons obtenir les précisions suivantes :

- pouvez-vous nous préciser quel sera le contenu des apprentissages entre le 16 septembre et le 7 octobre, et si le programme annuel de chaque cycle sera d'ores et déjà initié dès la rentrée de septembre, notamment pour les cours de danse ?
- la reprise de l'ensemble des enseignements au sein du nouveau conservatoire aura-t-elle bien lieu le 4 novembre prochain ?
- combien d'élèves le nouveau conservatoire accueillera-t-il à la rentrée 2019 ?
- combien d'élèves supplémentaires seront accueillis au regard de la rentrée 2018, du fait de l'ouverture du nouveau bâtiment ?

- combien de professeurs et d'heures de cours supplémentaires seront introduits et dans quelle mesure ?
- enfin, quelle sera la proportion des cours dits « hors les murs » et où ces cours auront-ils précisément lieu ?

Je vous remercie.

M^{me} PETIT

Nous avons souhaité, avec Mélody, adresser un courrier aux parents à la fin de l'année scolaire dernière pour prévenir que cette rentrée se ferait en deux temps du fait du côté opérationnel du conservatoire à la rentrée des vacances de la Toussaint. Nous avons préféré prévenir afin que tout le monde soit au courant et soit préparé à cette rentrée un peu atypique.

Je vous confirme ainsi que la mise en service de ce nouveau conservatoire se fera bien le lundi 4 novembre. Avec Mélody TONOLLI, nous avons il y a très peu de temps rencontré à la rentrée la directrice du conservatoire et son secrétaire général afin de faire un point sur cette rentrée. Elle a reçu toutes les familles les deux premières semaines de la rentrée pour donner toutes les informations concernant les cours collectifs et les plannings des cours individuels comme à chaque rentrée scolaire.

La rentrée s'est faite normalement ce lundi et elle a réussi à organiser le planning et les salles dans le bâtiment actuel, bien évidemment moins grand que le futur, en mettant y compris son bureau à disposition pour des cours. Les cours se déroulent normalement jusqu'aux 7 octobre, soit une plage de trois semaines ou les cours du conservatoire pourront pleinement battre leur plein dans les locaux actuels. Effectivement, les cours s'arrêteront du 7 au 19 octobre et deux semaines de vacances scolaires s'ensuivront. Cette période permettra à l'équipe de se rendre entièrement disponible pour organiser le déménagement et l'aménagement intérieur du conservatoire, la réception des fournitures, et ainsi préparer la rentrée de tous pour le 4 novembre prochain. 10 pianos supplémentaires seront livrés le 8 octobre dans le futur conservatoire. Nous avons, modestement et humblement, souhaité bon courage à la directrice, à son secrétaire général et à son équipe qui vont assurer tout ce travail.

Concernant les chiffres que vous nous demandez, nous avons évidemment demandé les mêmes à la directrice. Tout d'abord pour faire un point sur les inscriptions et sur la réalité des enfants souhaitant suivre les cours au conservatoire. Quelques désistements sont apparus au cours de l'été. La directrice sera en mesure de faire ce comptage très précis à la fin du mois, une fois que toutes les inscriptions seront stabilisées. Nous l'avons informée que nous lui laisserions un petit peu de temps supplémentaire pour nous donner ces chiffres puisque sa priorité était bien évidemment d'assurer l'accueil de bonnes conditions aujourd'hui et de préparer ensuite cette deuxième rentrée dans le nouveau bâtiment.

Pour le conservatoire « hors les murs » je rappelle une nouvelle fois que les salles Zambelli, Calmel et Chateaubriand de l'annexe sont toujours prioritairement à la disposition du conservatoire pour assurer des cours. La proportion exacte est encore à affiner, comme le nombre d'élèves, suivant les différents dispositifs qui se déroulent déjà « hors les murs » depuis cette rentrée et qui ont été renforcés, notamment dans des écoles de l'arrondissement et sur l'atelier théâtre à Villon.

J'en profite pour illustrer très concrètement cette montée en puissance du conservatoire pour vous parler d'un projet qu'il porte, que nous avons suggéré, et que la directrice a mis en musique. Il s'agit de la classe orchestre à horaires aménagés qui aura lieu à l'école Fournier, en accord avec l'Éducation nationale. À partir de cette année, tous les élèves de CE1 de cette école, soit une quarantaine d'enfants, pourront disposer de 4 h 30 d'enseignement de musique par semaine au conservatoire, mitoyen de l'école, pour partie sur le temps scolaire. Deux heures d'orchestre le mercredi, une heure le vendredi en petits groupes, et trois demi-heures en entraînement individuel avec des professeurs du conservatoire les lundis, mardis et jeudis. Ces élèves seront suivis sur quatre ans jusqu'à leur entrée en 6^e et, dès la rentrée prochaine, les élèves de CE1 de l'école Fournier rentreront dans un programme similaire.

Vous comprendrez bien que le doublement des effectifs au conservatoire ne peut se faire cette année à la rentrée 2019. En revanche, la directrice a travaillé sur une montée en charge sur quatre ans puis huit ans pour arriver à ce doublement. Quand nous avons décidé de construire un équipement public à Saint-Vincent-de-Paul avec des salles mutualisées, c'était justement dans cet objectif pour qu'ainsi, dans la future école du quartier Saint-Vincent-de-Paul qui ouvrira très vraisemblablement

dans trois ans, puissent se tenir des cours du conservatoire. La date d'inauguration (fête d'ouverture) n'est pas encore fixée. En revanche, nous avons proposé aux habitants du quartier Didot-Plaisance, Porte de Vanves, de pouvoir visiter en avant-première le conservatoire. C'est ce que nous ferons samedi matin et vous y êtes bien évidemment invités. L'équipe du conservatoire prépare l'organisation d'une manifestation « Les folles journées du conservatoire » pour que tout le monde puisse profiter de ce nouvel équipement public de notre arrondissement (démonstrations, performances, concerts, etc.), tout cela sera préparé dans la joie la bonne humeur et avec beaucoup d'enthousiasme.

Merci de votre présence et de votre attention.

Le prochain conseil aura lieu le 4 novembre 2019.